



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

État des lieux du financement climatique dans les pays de l'OIF

mars 2023



COMITÉ ÉDITORIAL ET COMITÉ DE RÉDACTION

Directrice de publication:

Cécile Martin-Phipps, directrice IFDD

Coordination:

Issa Bado, spécialiste de programme, IFDD

Auteurs:

Sandra Freitas, directrice de SSA (Sustainable solutions for Africa)

Service de communication de l'IFDD:

Yves Testet, chargé de communication, IFDD

ISBN version électronique: 978-2-89481-375-1

Le document est consultable sur le site de l'IFDD:

<https://www.ifdd.francophonie.org/publications/>

Ce document a été préparé par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et ne représente pas nécessairement le point de vue de celle-ci, ni celui des présidences actuelles et futures des CdP.



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| COMITE ÉDITORIAL ET COMITE DE REDACTION | 1 |
| TABLE DES MATIÈRES | 2 |
| SIGLES | 3 |
| MOT DE LA DIRECTRICE | 6 |
| RÉSUMÉ EXÉCUTIF | 7 |
| INTRODUCTION..... | 9 |
| OBJECTIFS ET METHODOLOGIE..... | 11 |
| 1. Objectifs | 11 |
| 2. Méthodologie..... | 12 |
| MÉCANISMES ET INSTRUMENTS DE FINANCEMENT CLIMATIQUE DANS LES PAYS DE L'OIF | 14 |
| 1. Définition du concept du financement climatique | 14 |
| 2. Les institutions de financement climatique | 15 |
| 3. Les instruments de financement climatique | 21 |
| 4. Canaux de financement climatique | 24 |
| ACCÈS AU FINANCEMENT DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OIF | 25 |
| 1. Le financement climatique dans l'OIF : Tendances générales..... | 26 |
| 2. Analyse comparative du financement climatique : Dimension géographique . | 37 |
| 3. Accès au financement et situation macroéconomique | 40 |
| 4. Analyse comparative du financement climatique : Dimension linguistique..... | 45 |
| PERCEPTIONS ET OBSTACLES LIÉS À L'ACCÈS AU FINANCEMENT CLIMATIQUE DANS LES PAYS DE L'OIF | 48 |
| 1. Réglementation en faveur de la finance climat et compréhension approfondie des défis d'accès aux financements climatiques..... | 49 |
| 2. Obstacles institutionnels et disponibilité des données..... | 50 |
| 3. Préparation de projet / programme et lacune au niveau des Entités Accréditées pour l'accès au finance climat au niveau pays | 51 |
| CONCLUSION | 52 |
| ANNEXE | 55 |
| RÉFÉRENCES..... | 56 |

SIGLES

| | |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACDI | Agence Canadienne du Développement Internationale (Canadian International Development Agency) |
| AF | Fonds d'Adaptation (Adaptation Fund) |
| AFD | Agence Française de Développement |
| AND | Autorité Nationale Désignée |
| ASAP | Programme des petits exploitants agricoles |
| BAD | Banque africaine de développement (African Development Bank-AfDB) |
| BAsD | Banque Asiatique de Développement (Asian Development Bank-AsDB) |
| BEI | Banque Européenne d'Investissement |
| BEIS | Département des affaires, de l'énergie et de la stratégie industrielle (Department for Business, Energy and Industrial Strategy-UK) |
| BERD | Banque Européenne pour la Reconstruction Européenne |
| BID | Banque Interaméricaine de Développement |
| BM | Banque Mondiale |
| BMD | Banques Multilatérales de Développement |
| BMZ | Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (Federal Ministry for Economic Cooperation and Development) |
| CCNUCC | Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique |
| CDN | Contribution Déterminée au niveau National |
| CIF | Fonds d'Investissement Climatique (Climate Investment Fund) |
| DEFRA | Ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires Rurales (Department for Environment, Food and Rural Affairs-UK) |
| DFID | Département du Développement International (Department for International Development-UK) |
| Ex-Im | Banque d'Export - Import (Export-Import Bank) |

| | |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FAO | Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (Food and Agriculture Organization) |
| FCCA | Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique |
| FFEM | Fonds Français pour l'Environnement Mondial |
| FIDA | Fonds International de Développement Agricole |
| FNC | Fonds Nationaux pour le Climat |
| FPMA | Fonds pour les Pays les Moins Avancés |
| FMI | Fonds Monétaire International |
| FSC | Fonds Stratégique pour le Climat |
| FSCC | Fonds Spécial pour les Changements Climatiques |
| GCF | Fonds Vert pour le Climat (Green Climate Fund) |
| GEEREF | Fonds pour l'Environnement Mondiale (Global Environment Facility) Fonds Mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables |
| GES | Gaz à Effet de Serre |
| GIZ | Agence Allemande pour la Coopération Internationale |
| IADB | Banque Interaméricaine de Développement (Inter-American Development Bank) |
| IERA | Investissements Directs Etrangers Initiative pour l'énergie renouvelable en Afrique |
| IFDD | Institut de la Francophonie pour le Développement Durable |
| JBIC | Banque Japonaise pour la Coopération Internationale (Japan Bank for International Cooperation) |
| JICA | Agence Japonaise de Coopération Internationale (Japan International Cooperation Agency) |
| KfW | Établissement de Crédit pour la Reconstruction |
| MDP | Mécanisme de Développement Propre |
| MIES | Mission Interministérielle à l'Effet de Serre- France |

| | |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| NC | Communications Nationales (National Communications) |
| NMFA | Ministère des Affaires étrangères Norvégienne (Norwegian Ministry of Foreign Affairs) |
| NORAD | Agence Norvégienne de Coopération pour le Développement (Norwegian Agency for Development Cooperation) |
| OCDE/OECD | Organisation de la Coopération et du Développement Economiques (Organisation for Economic Co-operation and Development) |
| ODD | Objectifs de Développement Durable |
| OIF | Organisation Internationale de la Francophonie |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OPIC | Société d'Investissement Privé d'Outre-Mer (Overseas Private Investment Corporation) |
| PDER | Programme de Développement accéléré des Energies Renouvelables |
| PIF | Programme d'investissement pour la forêt |
| PNA | Plans Nationaux d'Adaptation |
| PNUD | Programme Nations des Unies pour le Développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'Environnement |
| PPRC | Programme pilote pour la résilience climatique |
| RU | Royaumes Unis |
| UE | Union Européenne |
| USA | États-Unis d'Amérique |
| USAID | Agence des États-Unis pour le Développement International (United States Agency for International Development) |

MOT DE LA DIRECTRICE

La mobilisation internationale contre les changements climatiques demeure un impératif urgent. Cent quatre-vingt quinze (195) Parties à l'Accord de Paris se sont engagées à contribuer à la lutte contre les changements climatiques. En septembre 2023, 168 contributions déterminées au niveau national (CDN) exprimant des cibles en matière d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques avaient été soumises. Si nous avons fourni des efforts pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre, elles continuent d'augmenter ; certes de 3 % au lieu des 16 % estimés par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement en 2015, mais ce n'est pas suffisant. Nos pays, notamment les plus vulnérables, seront impactés très durement. Au rythme actuel des émissions de gaz à effet de serre, il ne reste environ que six ans avant que la barre de 1,5 °C de réchauffement soit franchie selon une étude de l'Imperial college. Si nous restons sur cette trajectoire et que nous ne prenons pas plus d'actions transformatrices pour réduire nos émissions, l'augmentation de la température moyenne entre 2,5° et 2.9°C sera notre quotidien d'ici la fin de ce siècle.

Pour combler cet écart, la mobilisation de la finance climat à l'échelle est déterminante. Le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) soulignait à juste titre en novembre 2023 dans un rapport sur les contributions déterminées au niveau national que « des milliers de milliards de dollars doivent être débloqués et les investissements doivent être réorientés vers l'action climatique à différentes échelles pour que les flux financiers internationaux et nationaux, publics et privés soient compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de GES et résilient aux changements climatiques ». Selon l'analyse des besoins de financement réalisée par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2022, les pays en développement auront besoin d'au moins 6 000 milliards de dollars d'ici 2030 pour couvrir moins de la moitié de leurs engagements nationaux.

Face à ces défis et aux besoins spécifiques des pays francophones, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), a mis en place un Pôle francophone sur l'accès à la finance durable. Ce pôle vise à répondre aux besoins spécifiques des pays francophones en proposant des solutions concrètes, telles que la facilitation de l'accès à l'information financière durable, la formation des cadres

gouvernementaux aux projets bancables, le renforcement des cadres réglementaires et l'harmonisation régionale, ainsi que le plaidoyer en faveur de l'accès à des financements innovants et transformateurs.

La présente étude fait l'état des lieux du financement climatique dans les pays de la Francophonie. Elle allie une analyse documentaire approfondie et des sondages ciblant les mécanismes internationaux de financement climatique ainsi que les perceptions et obstacles rencontrés dans l'accès à ces financements au sein des pays membres de l'OIF. Nous vous invitons à explorer ces résultats avec attention, en espérant qu'ils contribueront à informer et à orienter les actions futures dans la lutte contre les changements climatiques.



Cécile Martin-Phipps,
directrice de l'IFDD

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La question du financement climatique est considérée aujourd'hui comme un des piliers essentiels de la lutte contre le changement climatique. En effet pour atteindre les engagements internationaux issus de l'Accord de Paris et les Objectifs de Développement Durable, un montant compris entre 4 à 5 trillions de dollars est nécessaire par an, alors que le financement climatique annuel actuel est estimé à seulement à 632 milliards de dollars (Buchner et al. 2021). Cette insuffisance du financement vis-à-vis des besoins engage dès lors une rude compétition entre les pays récipiendaires pour capturer le maximum de financement à leur propre compte.

Pour la plupart des pays en développement, l'accès au financement climatique est souvent assujéti à des barrières d'ordre technique et institutionnel. À cela s'ajoute des barrières d'ordre linguistique, pour ceux de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). L'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) a commandité le présent rapport pour mieux comprendre les déterminants de la mobilisation du financement climat dans les pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). L'objectif de ce rapport est donc de présenter un état de lieux sur le financement climatique dans les pays membres de l'OIF dans le but d'identifier les obstacles et les opportunités d'accès direct ou indirect au financement climatique.

Les analyses réalisées dans le cadre de cette étude ont montré qu'au sein des pays membres de l'OIF, l'Ukraine, le Vietnam, le Maroc, l'Égypte et l'Argentine sont les 5 pays qui reçoivent le plus de financement climatique auprès des organisations étudiées. En revanche, les pays comme le Gabon, le Cap Vert, la Tunisie, l'Albanie et le Monténégro, sont ceux qui en reçoivent le moins. De 2010 à 2018, les pays de l'OIF en développement et/ en économie de transition ont reçu un montant cumulatif d'environ 3,498 milliards de dollars auprès des quatre institutions considérées sur la base des analyses fondées sur les données de l'OCDE « Climate Related Development Recipients Perspective ».

Parmi les (04) quatre fonds étudiés dans le cadre de ce rapport, notamment le Fonds d'Adaptation (AF), les Fonds d'Investissement Climatique (CIF), le Fonds Vert pour le Climat (GCF) et le Fonds pour l'Environnement Mondiale (GEF), il ressort que le CIF a été le plus grand pourvoyeur de financement pour la lutte contre les changements climatiques dans les pays membres de l'OIF.

La majorité de ces financements fut destinée aux objectifs d'atténuation et une part moins importante pour les objectifs en matière d'adaptation. Les instruments financiers les plus couramment utilisés sont les subventions et les instruments de dettes (prêts concessionnels et non concessionnels).

L'analyse de l'impact du facteur linguistique suggère que la langue constitue un élément explicatif des limites d'accès au financement climatique. En effet, les pays membres de l'OIF ayant le français comme langue officielle ont reçu moins de financement comparativement au pays de l'OIF ayant une autre langue officielle. Ces montants représentent 28 % en moins du total du financement mobilisé par les pays de l'OIF appartenant à un autre groupe linguistique. L'analyse selon les régions de destination des fonds climatiques montre que les régions Afrique [effet nombre et agrégation] et Asie-Pacifique [effet taille des financements] sont celles qui reçoivent le plus gros volume de financement climatique comparativement à la région Europe orientale et Amérique Latine. En effet, alors que la région Afrique abrite le plus grand nombre de pays en développement membres de l'OIF, soit près de 60 %, l'analyse du financement moyen par pays selon les différentes régions positionne la région Asie-Pacifique comme celle où les pays individuellement sont récipiendaires des financements de plus grand volume pour la lutte contre le changement climatique.

Outre le facteur linguistique, il existe d'autres facteurs explicatifs du financement climatique au sein des pays de l'OIF. En effet, le niveau de développement d'un pays mesuré en termes de PIB et sa capacité à attirer des investissements mesurés par le flux des Investissements Directs Etrangers (IDE) constituent également des éléments explicatifs de la tendance des flux climatiques. Les pays ayant un niveau de PIB élevé et une capacité à attirer les investissements directs étrangers arrivent également à attirer plus facilement les financements climatiques que les autres.

Un mini sondage réalisé auprès des représentants des pays en développement membres, associés et observateurs de l'OIF, a révélé que les pays ont une connaissance toujours limitée des modalités d'accès à la finance climat. Ces derniers ont indiqué des difficultés pour la compréhension approfondie des modalités d'accès aux financements climatiques dues à de nombreux obstacles institutionnels et à l'indisponibilité des informations actualisées sur les différents projets et programmes de financements climatiques disponibles. Ils ont par ailleurs révélé que les pays rencontrent des difficultés à identifier et à positionner des Entités Accréditées pour l'accès direct à la finance climat. Pour cette raison ; ils sollicitent que des actions fortes soient entreprises pour accompagner les États pour un accès plus facilité aux différents fonds climatiques. Les pays donateurs et

les institutions multilatérales de développement devraient renforcer leurs efforts afin de faciliter l'accès au financement climatique des pays de l'OIF.

En outre, les donateurs devraient également prioriser les instruments de subvention principalement en faveur de l'adaptation plutôt que les prêts qui ne font qu'alourdir la dette des pays en développement.

Vu le poids important que joue la langue dans la préparation des projets et programmes pour les fonds climatiques, il est important pour les institutions comme l'IFDD de développer un programme d'assistance aux pays surtout ceux ayant le français comme langue officielle. Il peut s'agir de la création d'une plateforme collaborative en français sur les différentes opportunités de financement climatique, du renforcement des capacités des acteurs nationaux et régionaux tant du public que du secteur privé en charge des questions de la finance climat. Les États et gouvernements devraient également davantage amplifier leur collaboration avec le secteur privé pour une implication plus grande de ce dernier au processus de financement des actions climatiques.

INTRODUCTION

Malgré de nombreux efforts entrepris depuis plusieurs années, les pays en développement, particulièrement ceux ayant le français comme langue officielle, font face à de nombreuses difficultés pour accéder à la finance climat. En effet, bien que ces pays aient exprimé d'énormes besoins tant dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) que dans les communications nationales, fort est de constater qu'il existe une faible corrélation entre les besoins exprimés et les ressources financières accédées pour la lutte contre le changement climatique. Des institutions comme le Fonds Vert Climat (GCF), le Fonds d'Adaptation (AF), le Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF) et les Fonds d'Investissement Climatique (CIF) font partie intégrante de l'architecture de la finance climat et allouent des ressources pour la cause climatique, à destination principalement des pays en développement, dont les besoins sont de plus en plus criants. Ces fonds visent à rehausser d'une part les capacités d'adaptation des pays face aux enjeux et défis du changement climatique, d'autre part à préparer les pays pour la transition vers une économie à faible émission de gaz à effet de serre, y compris à travers l'adoption de technologies d'énergies renouvelables.

Les barrières à la mobilisation de la finance climat qui restent nombreuses sont relatives entre autres aux capacités institutionnelles, à la connaissance et aux compétences vis-à-vis des procédures d'accès et les modalités de soumission des dossiers. La langue de soumission en anglais reste une barrière particulière pour les pays membres de l'OIF. L'Institut pour la Francophonie et le Développement Durable (IFDD) qui est l'organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), appuie depuis une vingtaine d'années les États membres à accéder à la finance climat et constitue à cet effet, un acteur décisif dans l'accompagnement dans la maîtrise des processus et procédures d'obtention de financement climatique. L'IFDD renforce ce positionnement en devenant un partenaire officiel de mise en œuvre du Fonds Vert Climat en 2019.

La lutte contre le changement climatique qui aujourd'hui devient une priorité à l'échelle mondiale oblige tous les acteurs à s'engager dans les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux changements déjà déclenchés. Les efforts de l'IFDD se résument entre autres à apporter un appui technique, institutionnel et en matière de renforcement des capacités humaines en faveur des pays membres de l'OIF. Les appuis diversifiés apportés par l'IFDD permettent aux pays membres de l'OIF d'accéder davantage à la finance climat à travers des initiatives comme l'accompagnement dans la mobilisation des fonds de préparation (Readiness).

Ce rapport est préparé en réponse à la requête de l'IFDD de conduire une évaluation des outils les plus appropriés à mettre à la disposition des pays en développement, membres de l'OIF pour faire face aux barrières d'accès au financement climatique. Il se fonde sur l'étude de (04) quatre institutions cibles, notamment le Fonds Vert pour le Climat (GCF), le Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF), le Fonds d'Adaptation (AF) et les Fonds d'Investissement pour le Climat (CIF). L'Organisation de la Francophonie compte 88 États membres, associés ou observateurs. Toutefois le présent rapport couvre seulement les cinquante-cinq (55) pays en développement récipiendaires des fonds climatiques. D'après les investigations faites par Carty, Kowalzig, and Zagema (2020) sur les 100 milliards de dollars de promesses des pays développés lors de la COP 15 à Copenhague, l'assistance nette spécifique au climat ne représente que 22,5 milliards de dollars. Alors que les seuls coûts de l'adaptation pourraient représenter un montant équivalant à 1000 milliards de dollars d'ici 2030 (Trotsenburg, 2018). En outre, la région Afrique sub-Saharienne où se concentre la majorité des pays membres de l'OIF n'a reçu que 14 milliards de dollars sur 546 milliards de dollars dépensés globalement pour le climat au cours de l'année 2018 (CDP, 2020).

Ce rapport analyse tous les financements climatiques octroyés aux (55) cinquante-cinq pays en développement et/ou en transition économique membres de l'OIF via les quatre institutions analysées. Le but est de faire une évaluation de la capacité de ces pays à accéder à la finance climat, mettre en exergue les barrières à l'accès à la finance climat et de formuler des recommandations pour leur faciliter l'accès aux différents mécanismes de financement.

Dans un premier temps, ce rapport analyse les mécanismes et instruments de financement climatique dans les pays de l'OIF. Ensuite, il examine la question de l'accès au financement grâce aux données provenant des institutions de financement, suivi de l'analyse des barrières réalisées en croisant les informations issues de la revue de littérature et les réponses du mini sondage.

Ce rapport se termine par une conclusion générale accompagnée de recommandations.

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

1. OBJECTIFS

La question du financement climatique reste une préoccupation majeure pour de nombreux pays en développement, particulièrement ceux des pays membres de la Francophonie. En effet, pour ces pays, le facteur linguistique est souvent perçu comme une barrière en ce sens que la quasi-totalité des institutions de financement climatique utilise et communique en langue anglaise, généralement non maîtrisée par un grand nombre des experts de ces pays. Ce rapport fournit un effort d'analyse pour capter le poids du facteur linguistique dans l'accès au financement climatique. L'objectif général de cette mission est de faire l'état des lieux de l'accès des pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à la finance climat tout en mettant en exergue l'influence de la barrière linguistique.

À cette fin, l'étude a entrepris de :

- Collecter des données liées à l'accès au financement climatique
- Identifier les obstacles et les opportunités du renforcement de l'accès direct ou indirect au financement climatique
- Analyser la structure du financement climatique (donateurs, instruments, mécanismes de prestation, canaux, politiques, condition d'éligibilité, objectifs de financement, région)
- Formuler des recommandations fortes en vue de renforcer les capacités d'accès au financement (capacité institutionnelle, linguistique, accréditation des pays pour l'accès direct).

2. MÉTHODOLOGIE

Les différentes approches utilisées dans la préparation de ce rapport sont les suivantes :

2.1. REVUE DOCUMENTAIRE

Cette revue a permis d'exploiter des études et des analyses précédemment réalisées dans le cadre du financement climatique à l'échelle internationale tout en focalisant l'analyse sur les besoins des pays membres de l'OIF vis-à-vis des montants réellement déboursés.

2.2. ÉLABORATION DES FICHES DE SONDAGE

Un questionnaire pour un mini sondage a été élaboré et administré aux représentants des pays et personnes ressources en charge des questions du financement climatique dans les pays en développement membres de l'OIF. Le sondage inclut plusieurs questions en lien avec les défis et enjeux de financement climatique et les stratégies prises par les pays concernés, les contraintes et les besoins, ainsi que la capacité linguistique. Ce questionnaire avait pour but d'appréhender la perception des experts et acteurs nationaux sur les obstacles et les barrières auxquels les pays membres de l'OIF font face pour accéder aux fonds climats.

2.3. COLLECTE ET ANALYSE DE DONNÉES

Les données de type secondaire ont été collectées aux fins d'analyse. Elles sont principalement issues de la base des données de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE). Cette base a permis de compiler les données de financement climatique issues des principaux donateurs (y compris GCF, GEF, AF et CIF). Les données les plus complètes pour les quatre différentes institutions analysées s'étalent sur la période 2012 à 2018, laquelle a donc été retenue pour la conduite de cette étude. Par ailleurs, des indicateurs de développement mondial de la Banque Mondiale comprenant le Produit Intérieur Brut (PIB), l'Investissement Direct Étranger (IDE) et les données de population des pays membres de l'OIF ont été collectés.

Différentes approches d'analyse ont été utilisées dans le cadre de ce rapport notamment l'analyse descriptive générale et l'analyse descriptive comparative.

La première a permis de faire l'état des lieux global de l'accès au financement de tous les pays membres de l'OIF. Ceci comprenait entre autres l'analyse par donateur, selon les objectifs d'adaptation et d'atténuation, les instruments utilisés.

L'analyse comparative, quant à elle, a cherché à identifier les disparités existantes entre les pays selon leur appartenance linguistique, leur région géographique, le volume annuel des montants déboursés comparé aux indicateurs de développement (PIB, IDE, population).

MÉCANISMES ET INSTRUMENTS DE FINANCEMENT CLIMATIQUE DANS LES PAYS DE L'OIF

1. DÉFINITION DU CONCEPT DU FINANCEMENT CLIMATIQUE

La notion du financement climatique reste complexe, en ce sens qu'il n'existe pas de définition formellement agréée. Plusieurs compréhensions associées à la terminologie et la structure du financement climatique mondial ne cessent de se transformer. Aux fins de la présente étude, le concept du financement climatique se réfère au transfert de capitaux ou de ressources des pays développés vers les pays en développement, par le biais de mécanismes de financements internationaux de lutte contre le changement climatique, en vertu des recommandations énoncées dans les accords internationaux tels que la convention cadre des nations unies sur le changement climatique, l'Accord de Paris de 2015, le protocole de Kyoto etc. Les fonds sont décaissés par l'intermédiaire des institutions multilatérales à l'instar du GCF, du CIF, du Fonds pour l'Adaptation et du GEF), des institutions bilatérales, ainsi que par les fonds climatiques régionaux et nationaux.

Les financements climatiques peuvent également être de sources locales, nationales et internationales, publiques ou privées. Ces dernières peuvent être de nature bilatérale, multilatérale, ou alternatif. Les dits financements sont octroyés aux pays en développement pour les aider à s'adapter aux effets du changement climatique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de développement durable.

Étant donné les deux volets que sont l'adaptation au changement climatique et l'atténuation à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le financement climatique se réfère à des flux de capitaux vers des activités dont les principaux objectifs et résultats seront de lutter contre le changement climatique. Cependant, le suivi de ces flux reste délicat voire difficile, dû au manque d'uniformité des règles comptables. Ainsi, les efforts se poursuivent dans le sens

d'une amélioration continue, visant à accroître l'inclusion et la complémentarité, pouvant simplifier l'accès à la finance climat des pays en développement.

2. LES INSTITUTIONS DE FINANCEMENT CLIMATIQUE

Quatre institutions des plus accessibles au plus grand nombre de pays ont été sélectionnées pour soutenir cette analyse.

2.1. FONDS VERT CLIMAT (GCF)

Le GCF a été créé en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris à la Conférence des Parties (CdP) de Cancun en 2010. Il est devenu pleinement opérationnel en 2015.

Il représente le plus grand fonds multilatéral pour le financement de la lutte contre le changement climatique au monde. Son principal objectif est de promouvoir un changement de paradigme en faveur d'un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique dans les pays en développement. Le GCF a été capitalisé à hauteur d'environ vingt (20) milliards de dollars aux cours de deux cycles de mobilisation de ressources. En octobre 2022, un total de 209 projets et programmes ont été approuvés pour un montant total de 11,3 milliards de dollars de financement du GCF.

Les pays en développement peuvent accéder au financement du GCF de deux manières :

- Directement via les entités accréditées locales, nationales ou régionales ;
- Indirectement via les entités internationales accréditées, telles les agences onusiennes, les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales.

Le GCF dispose de (2) deux formes d'accès direct au financement :

- L'accès direct standard : dans ce cas de figure, l'exécution du projet est assurée par un organisme national exécutif et les décisions de financement sont prises au niveau mondial.

- L'accès direct renforcé (*enhanced direct access*), lequel confère la délégation ou la dévolution du pouvoir de décisions de financement au niveau national ou local, par exemple par la fourniture de ressources aux Fonds Nationaux pour le Climat, qui peuvent alors prendre des décisions de financement décentralisées.

Dans tous les cas, tous les modes d'accès incluent le processus de soumission d'une note conceptuelle (facultatif mais fortement recommandé), laquelle doit être endossée par le comité d'investissement et du climat du GCF et pour donner suite à la soumission d'un paquet de proposition de projet complet pour déterminer le financement. Les processus de révision et d'approbation des projets sont guidés par (06) six critères d'investissement propres au GCF, à savoir, le potentiel d'impact, potentiel du changement de paradigme, potentiel de développement durable, la contribution aux besoins du bénéficiaire, l'appropriation par le pays, le critère d'efficacité et d'effectivité.

2.2. FONDS D'ADAPTATION (AF)

Le Fonds d'Adaptation (AF) est créé en 2007, par suite d'une série de décisions adoptées par la CdP aux différentes réunions des parties au Protocole de Kyoto. Les décisions prises lors de ces réunions ont jalonné le fondement juridique du Fonds d'Adaptation. Il est financé par le prélèvement d'une taxe internationale de 2 % sur les ventes des crédits d'émissions provenant du mécanisme de développement propre (MDP) mis en place par le Protocole de Kyoto. Ce fonds est un mécanisme financier de la CCNUCC au titre principalement du protocole de Kyoto, et complète d'autres fonds climats, comme le GCF. Son objectif est de financer des programmes/projets d'adaptation de changements climatiques dans les pays moins contributeurs et les plus touchés par le dérèglement climatique, c'est-à-dire les pays en développement.

Il est mandaté pour servir l'Accord de Paris, en tant que nouvelle source de financement à développer en lien avec le marché du carbone dans le cadre de l'article 6 de l'Accord de Paris. Cependant, en l'absence d'un marché de carbone dynamique et de la faiblesse du prix de la tonne de carbone, les ressources d'AF restent fortement tributaires des contributions volontaires des pays développés. Depuis 2009, le total des apports financiers pour le fonds s'élève à 957 millions de dollars, suivi d'un montant total des transferts de fonds à projet de 362 millions de dollars.

Les pays en développement peuvent accéder aux ressources de l'AF de (02) deux manières :

- L'accès direct par le biais d'une institution nationale ou régionale accréditées de mise en œuvre, d'une entité nationale d'exécution,
- L'accès indirect par le biais des services d'une institution multilatérale de mise en œuvre et des banques multilatérales / régionales de développement accréditées.

Des institutions diverses de pays en développement ont désormais de nouvelles possibilités de bénéficier directement des ressources du fonds d'adaptation pour s'adapter aux changements déjà amorcés du climat, à travers le financement et l'exécution des projets par l'intermédiaire de programmes spéciaux visant l'innovation. Toutes entités de mise en œuvre respectent les normes fiduciaires précises, ainsi que des normes environnementales, sociales et d'égalité des sexes. Les organismes nationaux désireux de se faire accréditer, doivent engager une procédure d'accréditation et prouver qu'elles appliquent les normes fiduciaires et les normes de gestion prescrites par le Conseil.

Le Fonds d'Adaptation finance les projets/programmes d'adaptation de pays en développement qui sont des parties au Protocole de Kyoto et qui sont touchés par les impacts du changement climatique. Il s'agit des pays en développement de faible altitude et autres petits pays insulaires, les pays ayant des zones côtières de faible élévation, des zones arides ou semi-arides ou des zones sujettes aux inondations, à la sécheresse et à la désertification, ainsi que les pays en développement dotés d'écosystèmes montagneux fragiles. Le Conseil d'administration détermine le montant maximal de l'allocation à octroyer par pays bénéficiaire, par projet/programme en fonction de l'évaluation périodique de l'état des ressources du Fonds pour l'adaptation, en veillant à assurer leur répartition équitable.

2.3. FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (GEF)

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF) est créé en 1991, en tant qu'entité de mise en œuvre financière de la CCNUCC, il remplit la même fonction pour l'Accord de Paris, avec une longue expérience dans le financement de l'environnement mondial. Ce fonds sert également de mécanisme financier pour la biodiversité et la désertification. Les ressources du fonds sont allouées aux pays en développement pour cibler plusieurs domaines d'intervention concernant l'environnement, y compris le changement climatique.

Pour la sixième reconstitution du GEF (2014-2018), (30) trente pays donateurs ont engagé 4,43 milliards de dollars dans tous les domaines d'intervention dont 1,26 milliards de dollars appuieront le domaine d'intervention relatif aux changements climatiques. Le GEF a élargi son champ d'intervention, vers d'autres domaines, dont le changement climatique, les domaines thématiques tels que les villes durables, l'utilisation des sols et les forêts. De 2019 à 2022, lors de la 7^e reconstitution, près de (30) trente pays ont également contribué pour un montant de 4,1 milliards de dollar, pour (05) cinq domaines d'intervention que sont : la biodiversité, l'atténuation des changements climatiques, les produits chimiques et les déchets, la dégradation des sols, et les eaux internationales. Les financements pour la biodiversité et la dégradation des sols ont augmenté au détriment du financement climatique qui a baissé à 654 millions de dollars, ce qui reflète le rôle croissant du GCF.

En décembre 2019, par le biais des 4^e, 5^e, 6^e et 7^e Fonds d'Affectation Spéciale, le GEF avait approuvé plus de 750 projets d'un montant de 2,8 milliards de dollars dans le domaine d'intervention du changement climatique. Il fournit des dons et un financement concessionnel pour couvrir les coûts additionnels associés à la transformation d'un projet présentant des avantages au niveau national pour l'environnement mondial.

Pour accéder au Fonds pour l'Environnement Mondial, les pays en développement disposent de (2) deux moyens :

- **L'accès direct** : les pays sollicitent directement le Secrétariat du Fonds pour l'Environnement Mondial pour des financements ;
- **L'accès indirect** : les pays travaillent avec une Agence partenaire du GEF pour accéder au financement.

Les pays en développement et les pays en transition qui ont ratifié les principaux accords multilatéraux sur l'environnement au service desquels est le GEF peuvent accéder au financement. Les ONG, les instituts de recherche et autres peuvent être partenaires du projet ou solliciter des dons de petite taille. Le GEF administre plusieurs fonds, dont le Fonds fiduciaire du GEF, le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC).

Le FPMA et le FSCC financent des activités d'adaptation au changement climatique. Les projets doivent être conformes aux priorités et programmes nationaux, être pertinents pour un ou plusieurs domaines d'intervention du GEF, à sa stratégie opérationnelle ainsi qu'à l'environnement, et être approuvés par le

point focal national du GEF. Des ressources limitées sont disponibles par pays ou par domaine d'intervention.

2.4. FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUE (CIF)

Le Fonds d'Investissement Climatique (CIF) est créé en 2008 et est administré par la Banque Mondiale (BM). Il est partenaire des banques régionales de développement, telles que la Banque africaine de développement (BAD), la Banque Asiatique de développement (BAsD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque interaméricaine de développement (BID).

Le CIF déploie les financements publics à grande échelle, pour le financement des projets/programmes au profit des pays en développement, tout en aidant à une transformation des trajectoires de développement. Le Fonds a fait une contribution totale de 8 milliards de dollars ; soit un engagement de 5,4 milliards de dollars au titre du Fonds pour les Technologies Propres et un transfert de 1,65 milliards de dollars vers des projets à ce jour.

Le CIF s'est par ailleurs engagé à investir 2,61 milliards de dollars pour le Fonds Stratégique pour le Climat (FSC), avec une contribution totale d'un montant de 818 millions de dollars de transferts en espèce aux projets en décembre 2019.

Le FSC comprend le Programme pilote pour la résilience climatiques (PPRC), le Programme d'investissement pour la forêt (PIF), et le Programme de développement accéléré des énergies renouvelables pour les pays à revenu faible (PDER).

2.5 AUTRES SOURCES

Même si le présent rapport s'intéresse uniquement aux quatre fonds présentés ci-dessus, il est clair que le panorama des financements climatiques est plus élargi et ne saurait être décrit de manière exhaustive. Quelques autres acteurs, à titre illustratif, impliquent les suivants :

Les Banques multilatérales de développement (BMD), dotées traditionnellement d'un mandat visant la lutte contre la pauvreté et le développement, jouent de plus en plus un rôle central dans la mécanique des financements pour le climat, avec des engagements de financement climatique de 43,1 milliards de dollars en 2018. Nombreuses sont celles qui ont pris en compte le changement climatique dans leurs opérations et dans leurs portefeuilles de prêts. Ainsi plusieurs d'entre elles

ont pris des initiatives régionales, nationales ou thématiques visant la lutte contre le changement climatique.

Dans cette perspective, l'unité Finance Carbone de la Banque Mondiale a fait un partenariat pour le carbone forestier (FPCF). Le but étant d'étudier la possibilité de capter des recettes de marchés carbone pour réduire les émissions, résultant du déboisement et de la dégradation des forêts. La Banque finance la conservation et la gestion durable des forêts pour augmenter le stockage de carbone forestier (REDD+). La Banque Mondiale a également initié un partenariat pour le développement des marchés (PDM), dans le seul but d'aider les pays en développement à créer des instruments de marchés pour lutter contre les changements climatiques et le Fonds Bio Carbone. Des efforts ont également été fournis pour un partenariat public-privé, dans le secteur de l'utilisation des terres, concernant le piégeage et le stockage du carbone.

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) est engagée dans une démarche similaire. Ainsi elle administre le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF). La Banque africaine de développement (BAD), quant à elle, apporte un financement climatique amélioré dans les pays africains par le biais du Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique (FCCA) financé par l'Allemagne, dont les premiers projets ont été approuvés en 2015. La BAD a administré l'Initiative pour l'énergie renouvelable en Afrique (IERA) et abritera le Fonds fiduciaire IERA d'un montant s'élevant à 10 milliards de dollars. Plus récemment, la BAD collabore avec le Centre mondial pour l'adaptation en vue de conjuguer leurs forces, leur expertise, leurs ressources et leurs réseaux complémentaires aux fins d'élaborer et de mettre en œuvre le Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique (AAAP). Ce programme vise à galvaniser les actions résilientes au climat grâce à une approche triple gagnante pour faire face aux impacts du Covid-19, du changement climatique et du développement économique.

Les Banques multilatérales de développement, les agences onusiennes sont souvent les administrateurs et/ou les intermédiaires en matière de financements climatiques. Si un pays et les banques en conviennent, il serait possible de désigner d'autres partenaires de développement en tant qu'entité d'exécution (par exemple des organisations des Nations Unies ou des ONG) en vue de la réalisation de certaines activités, par exemple l'assistance technique.

Depuis 2008, le Programme ONU-REDD, rassemble le PNUD, le PNUE et la FAO pour accompagner les activités REDD+. Son architecture en matière de gouvernance accorde une place officielle aux représentants de la société civile et aux organisations des populations autochtones.

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) administre à ce jour le Programme des petits exploitants agricoles (ASAP) qui est un grand soutien en faveur des petits agriculteurs dans l'intensification de l'adaptation face aux impacts du dérèglement climatique au travers de programmes/projets de développement rural.

3. LES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT CLIMATIQUE

Le financement de l'action climatique s'opère grâce à l'utilisation d'instruments et de mécanismes. Toutefois, des difficultés sont rencontrées par les acteurs que ce soit au niveau des investisseurs ou au niveau des porteurs de projets. La connaissance des critères d'éligibilité par les acteurs est souvent décriée et nécessite dès lors une communication continue sur les outils ou instruments disponibles pour le financement climatique. Il existe différents canaux de financement climatique. On distingue les instruments publics et ceux du secteur privé émis par les institutions financières (les banques, le marché financier, les investisseurs).

Dans le cadre de cette étude, l'accent est mis sur les instruments issus du secteur public. Autrement, il s'agit des instruments provenant des institutions multilatérales, les entités supranationales, la coopération bilatérale, les gouvernements et autres entités publiques. Ces instruments servent à financer les engagements des États à atteindre les objectifs globaux de lutte contre le changement climatique (Accord de Paris, Contribution déterminées au niveau national-CDN, les plans nationaux d'adaptation-PNA, Communications Nationales-NC). Dans le cas des pays en développement, les instruments les plus utilisés sont les subventions, les prêts concessionnels et non concessionnels, les fonds propres et les garanties.

3.1. LES SUBVENTIONS

Les subventions sont perçues comme des dons destinés à lutter contre le changement climatique. Cette forme de financement est la plus recherchée parmi les autres instruments puisqu'elle ne fait pas appel à un remboursement par la partie contractante. À titre d'exemple, le fonds pour l'environnement mondiale octroie chaque année 300 millions de dollars à destination des pays en développement pour les actions d'atténuation (United Nations, 2011).

Toutefois, ces dernières années, force est de constater que les subventions ne représentent plus qu'une faible part du financement climatique global et n'évolue plus au rythme de la demande ou des besoins. Ainsi, compte tenu de son importance dans l'architecture de la finance climat, les subventions devraient au moins doubler par rapport à son niveau très bas de 2018 qui était d'environ 12 milliards de dollars (United Nations 2020). Les statistiques issues de Buchner et al. (2021) révèlent que les subventions représentaient 36 milliards de dollars soit 6 % du montant total des financements climatiques sur la période 2019/2020.

3.2. LES INSTRUMENTS DE DETTE

Les prêts concessionnels

Les prêts concessionnels correspondent aux prêts accordés pour soutenir les efforts de lutte contre le changement climatique s'étalant sur une durée relativement longue et caractérisés par des taux d'intérêts bas comparés à ceux du marché. Cette concessionnalité offre un avantage pour les États cherchant à minimiser le poids du service de la dette.

Les prêts concessionnels étaient traditionnellement utilisés dans le cadre de l'aide bilatérale mais au cours du temps, les organisations multilatérales ont également adopté cet instrument pour financer des projets ou actions dans des domaines variés, y compris le champ de la lutte contre les changements climatiques. Force est de constater aujourd'hui que la proportion des prêts concessionnels se trouve bien inférieure par rapport à celle des non concessionnels. Les organismes internationaux comme la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, l'Union Européenne, l'Union Africaine ainsi que les fonds issus de la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (CCNUCC) sont donc appelés à jouer un rôle central pour plus de facilités aux pays en développement, y compris ceux de la francophonie, à accéder à davantage de prêts concessionnels.

Les prêts non concessionnels

Les prêts non concessionnels sont des prêts accordés au même taux d'intérêt que celui du marché et sont aujourd'hui déployés pour financer des actions climatiques. En effet, les prêts non concessionnels correspondent à un endettement de la partie contractante. Ces prêts non concessionnels accentuent les risques de vulnérabilité des pays en développement et réduisent ainsi leur marge de manœuvre quant aux autres actions de développement durable. À titre d'exemple, la Banque Africaine

de Développement signale dans son rapport (BAD, 2022) que les instruments non concessionnels ont représenté en moyenne environ deux tiers de l'ensemble des financements climatiques affectés à l'Afrique entre 2011 et 2019. Des efforts devraient donc être déployés à ce niveau pour inverser la tendance. En outre, Carty et al. (2020) explique dans son rapport que l'augmentation des financements climatiques publics est le résultat d'un recours croissant aux prêts non concessionnels et instruments autres que des subventions. En effet, on estime que ceux-ci ont significativement augmenté, passant ainsi d'environ 13,5 milliards de dollars par an entre 2015 et 2016 à 24 milliards de dollars par an de 2017 à 2018. L'Oxfam plaide à ce que les instruments non concessionnels ne soient pas comptabilisés dans les obligations des financements climatiques en vertu de la CCNUCC. Il est à noter que les prêts concessionnels et non concessionnels font partie de la catégorie des dettes qui représente 61 % du volume total du financement climatique soit 384 milliards de dollars sur la période 2019/2020 Buchner et al. (2021).

3.3. LES PRISES DE PARTICIPATION

Les prises de participation sont une forme de financement qui consiste à prendre une partie du capital d'un projet ou d'une réalisation et qui se traduisent sous forme d'actions. Elles font partie des instruments de financement publics. Celles-ci peuvent être directes ou indirectes. Dans le cadre du financement climatique, les prises de participation représentent une part importante du financement global. En effet, elles constituent le second instrument le plus utilisé à l'échelle internationale et représentent 33 % des financements climatiques globaux entre 2019 et 2020 (Buchner et al., 2021). Les donateurs bilatéraux comme les États Unis, la France et la Norvège se servent beaucoup de cet instrument pour financer l'action climatique Carty et al. (2020).

3.4. LES GARANTIES

Les garanties correspondent à un engagement pris par la partie contractante à payer part ou partie des engagements dus en cas de défaut de paiement. Les garanties permettent aux emprunteurs d'obtenir la couverture de leurs obligations envers un prêteur en cas d'inexécution ou de défaut en échange d'une rémunération. Il peut s'agir d'un recouvrement partiel ou total. L'avantage des fonds de garantie est qu'ils promeuvent le développement de projets dans les secteurs à haut risque et qui pourraient être essentiels pour l'atteinte des objectifs de lutte contre le changement climatique. Les garanties sont très répandues dans

le financement climatique public bilatéral et multilatéral et connaissent une tendance à la hausse. À titre d'exemple, les garanties liées au climat sont passées de 0.2 milliards de dollars en 2009 à 1.7 milliards de dollars en 2014 (OECD, 2015).

4. CANAUX DE FINANCEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre de la finance climat, les fonds sont octroyés soit en utilisant les canaux directs ou indirects.

4.1. SOURCES DE FINANCEMENT DIRECT

Les sources de financement direct font référence aux financements issues des entités accréditées auprès des différents fonds pour le climat (tels que le GEF, le GCF, l'AF et CIF) et mobilisées par les entités locales, nationales et régionales. Les fonds multilatéraux octroient donc ces ressources en passant par les agences nationales ou régionales dites accréditées. Les entités accréditées au niveau local, national et régional sont très importantes dans le processus de financement climatique car elles démontrent toute la capacité du pays à recevoir des fonds et à gérer des projets ayant des bénéfices climatiques et environnementaux.

La sélection des entités accréditées au niveau national avait notamment pour objectif d'orienter les fonds vers des projets ou programmes adaptés aux circonstances nationales et conformes aux priorités du pays. À ce jour plusieurs pays membres de l'OIF disposent de leur propre entité accréditée auprès des fonds issus de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Toutefois, force est de constater que les montants levés par ces entités restent en deçà des attentes. Car, la plupart de ces entités sont généralement accréditées pour les micros et petits projets. Ce qui limite significativement le volume de financement octroyé.

Les entités accréditées pourront être des organismes privés, publics, non gouvernementaux, sous-nationaux, nationaux, régionaux ou internationaux. Elles sont choisies par les autorités nationales désignées (AND) ou par les points focaux du pays concerné auprès dudit fonds.

4.2. SOURCES DE FINANCEMENT INDIRECT OU INTERNATIONAL

Les sources de financement indirects concernent les financements issus des agences de mise en œuvre tels que les Banques Multilatérales de Développement

(BDM), les Agences Onusiennes (AO) ou encore les agences de coopération bilatérales. Ces organismes qui pilotent déjà des projets d’envergure, exécutent également des projets issus du financement des différents fonds climatiques; à ce titre, ils sont appelés des agences d’exécution. Les agences d’exécution bénéficient d’un volume de financement plus important par rapport aux entités d’accès direct car ces derniers se voient octroyer généralement des projets de tailles moyennes ou des projets de grandes tailles.

Le tableau suivant donne une liste non-exhaustive de ces agences d’exécution :

| AO | BMD | Principales agences de coopération bilatérales | | | | | | | |
|------|------|------------------------------------------------|-------|--------|-------|-----------|---------|--------|-----------|
| | | USA | RU | France | Japon | Allemagne | Norvège | Canada | Australie |
| PNUD | BM | Ex-Im | DEFRA | FFEM | MAE | BMZ | NORAD | ACDI | MAEC |
| FIDA | AsDB | OPIC | BEIS | MIES | JBIC | GIZ | NMFA | | |
| FAO | BAD | USAID | DFID | AFD | JICA | KfW | | | |
| PNUE | BERD | | | | | | | | |
| | BEI | | | | | | | | |
| | IADB | | | | | | | | |

Source : Auteurs, adapté de Climate Funds Update

ACCÈS AU FINANCEMENT DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OIF

L’analyse de l’accès au financement dans les pays membres de l’OIF a été faite sur la base des données recueillies sur le site de l’OCDE pour la période 2010-2018. Cette base compile les différents financements des fonds climatiques vers les pays en développement ou en économie de transition, membres de l’OIF. Les données traitées ont permis de définir les tendances générales et spécifiques du financement climatique dans les pays de l’OIF, à travers des analyses portant sur différents aspects notamment, la langue, les instruments financiers, l’objectif de financement, la région bénéficiaire etc.).

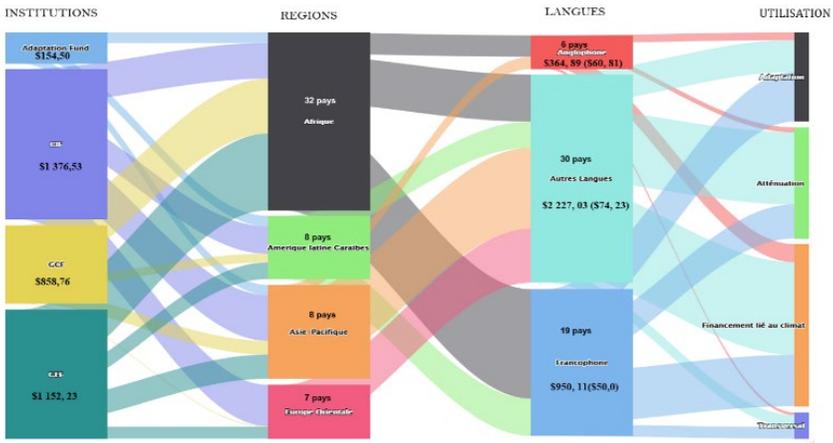
Dans un premier temps, cette section présente une analyse des tendances générales de l’accès à la finance climat dans les pays de l’OIF. Elle s’intéresse

dans un second temps, aux spécificités propres aux régions, aux instruments utilisés, aux objectifs de financement etc. Enfin, une analyse des variables macroéconomiques est faite comme élément de contrôle de l'accès au financement climatique.

1. LE FINANCEMENT CLIMATIQUE DANS L'OIF : TENDANCE GÉNÉRALE

Un accès juste, efficace et équitable au financement climatique reste une priorité pour la diplomatie internationale du climat, comme le confirme l'article 9.9 de l'Accord de Paris : «garantir l'accès effectif aux ressources financières par le biais de procédures d'approbation simplifiées et d'un appui renforcé à la préparation en faveur des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, dans le cadre de leurs stratégies et leurs plans nationaux relatifs au climat ». Cependant, plusieurs pays, gouvernements ou États rencontrent encore des difficultés pour accéder pleinement au financement climatique malgré les nombreux besoins identifiés et exprimés

Figure n°1 : Aperçu du paysage du flux de financement climatique 2010-2018 vers les pays membres de l'OIF



Source : Auteurs, à partir des données de l'OCDE

La figure n°1 indique que la majorité des financements climatiques obtenus par les pays en développement, membres de l'OIF proviennent du CIF et du GEF et représente respectivement 1,377 et 1,152 milliard de dollars. Considérant les pays

membres de l'OIF, la région Afrique reste la plus grande bénéficiaire, représentant 1,872 milliard de dollars, soit 52,84 % du total des flux de financement climatique provenant des quatre (4) institutions considérées sur la période 2010-2018. La région de l'Asie pacifique vient en deuxième position et cumule un total de 702,59 millions de dollars soit 19,84 % du total des flux sur la même période.

Malgré la part importante des 32 pays d'Afrique qui mobilisent près de 53 % des fonds disponibles, l'accès aux financements climatiques dans cette région reste largement inégal. De fait, les pays africains ayant une croissance rapide et/ou des économies importantes représentent les principaux bénéficiaires de ces financements. Le Mozambique, une exception, forme avec le Rwanda, l'Égypte, et le Maroc le groupe des quatre premiers bénéficiaires de ce financement climatique, recevant plus de 37 % des fonds analysés. Parmi les 19 pays francophones de la région, seuls le Burkina Faso, la RDC et le Mali ont dépassé 108 millions de dollars sur la période de 2010-2018. Les trois pays à eux seuls ont mobilisé près de 38 % du financement total reçu par les pays francophones de la région Afrique sur la même période.

En effet, une répartition du financement climatique total selon la dimension linguistique montre que 19 pays francophones ont reçu 950,11 millions de dollars soit 27 % des fonds mobilisés par les pays de l'OIF comparés aux pays anglophones (6 pays) et les autres pays (30 pays), qui ont reçu respectivement 364,89 millions de dollars et 2,227 milliards de dollars. Une telle disparité suggère que l'accès effectif au financement climatique par les pays francophones reste un grand défi. Du reste, l'analyse montre que la moyenne du financement climatique mobilisé par chaque pays francophone au cours de la période 2010 à 2018 est d'environ 50 millions de dollars, ce qui reste largement en dessous du financement moyen reçu par les pays anglophones et les autres pays, pris individuellement, avec respectivement un financement moyen de 60 millions de dollars et 74 millions de dollars sur la même période. Aussi, il convient de noter que les financements climatiques destinés à la région d'Afrique proviennent essentiellement du GEF.

En outre, le niveau des flux de financement climatique vers les pays francophones, comparé à la tendance de l'ensemble des autres pays de la francophonie, indique que le degré de vulnérabilité d'un pays aux impacts du changement climatique n'est pas le seul critère clé pour accéder au financement climatique. En conséquence, le facteur de la langue de travail (qui est l'anglais pour l'ensemble des institutions de financement climatique), reste l'un des critères clés du flux de financement climatique vers les pays en développement de la francophonie.

La figure n°2 donne une représentation générale de l'état des lieux du financement climatique des cinquante-cinq (55) pays membres, associés et observateurs de

1.1. LE FINANCEMENT CLIMATIQUE DANS L'OIF AUPRES DES QUATRE INSTITUTIONS ANALYSÉES.

Dans le cadre de cette étude, les analyses se sont essentiellement limitées sur les fonds provenant des quatre (04) institutions de financement climatique : Le Fond d'Adaptation (AF), les Fonds d'Investissement Climatique (CIF), le Fonds Vert pour le Climat (GCF) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF). Ainsi, chaque institution a fait l'objet d'une attention particulière dans le but d'identifier le volume de financement octroyé aux pays de l'OIF mais aussi les objectifs vers lesquels les financements ont été déboursés sur la période 2010-2018.

a. Le Fonds d'Adaptation (AF)

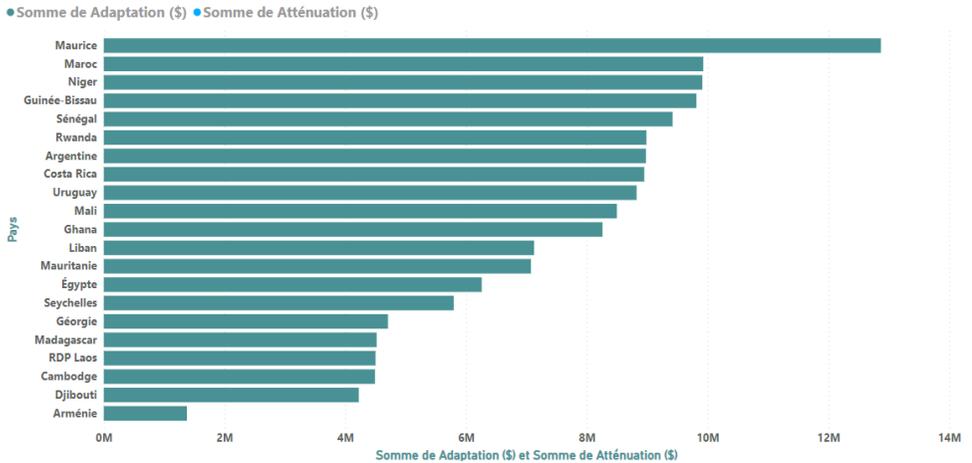
La figure n°3 montre la répartition du financement climatique qu'a octroyé le Fonds d'Adaptation aux pays en développement de l'OIF au cours de la période 2010-2018 pour la thématique adaptation. En effet, le fonds d'adaptation n'octroie que les financements liés aux objectifs d'adaptation. Durant la période 2010-2018, l'AF a financé vingt (21) pays en développement et/ou pays en économie de transition membres de l'OIF, dont cinq (05) pays d'Asie-Pacifique, trois (03) pays d'Amérique et treize (13) pays d'Afrique. Il apparaît que moins de la moitié, notamment vingt (21) pays sur les cinquante-cinq (55) pays concernés par cette étude ont reçu un financement climatique du Fonds d'Adaptation, pour financer leurs projets d'adaptation.

Le financement total obtenu par les pays en développement de la francophonie de la part du Fonds d'Adaptation jusqu'en 2018, s'élève à environ 154,5 millions de dollars. Parmi les vingt (21) pays bénéficiaires du fonds d'adaptation, on compte *l'Île Maurice*, qui a reçu plus de ressources que les autres pays, soit un montant de 12,87 millions de dollars américain et représente 8,8 % du financement total octroyé aux pays de la francophonie. S'ensuit le *Maroc*, le *Niger*, la *Guinée-Bissau* et le *Sénégal* qui ont reçu respectivement 9,93 millions de dollars américain ; 9,91 millions de dollars américain ; 9,81 millions de dollars américain et 9,42 millions de dollars américain. Cependant, *l'Arménie*, le *Djibouti*, le *Cambodge* et *RDP Laos* ont été les pays qui ont reçu faiblement du reçu du financement de la part du AF avec un montant respectivement de 1,376 millions de dollars, 4,222 millions de dollars américain, 4,491 millions de dollars américain et 4,5 millions de dollars américain durant toute la période 2010-2018.

Les pays en développement membres de l'OIF sont majoritairement des pays africains et il n'est pas surprenant que la région Afrique ait accédé le plus au financement climatique du Fonds d'Adaptation en termes cumulés. L'objectif de

ces financements étant d'aider l'Afrique à accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes en matière d'adaptation au changement climatique. Dans la liste des 55 pays de l'OIF concernés par cette étude, 34 d'entre eux, soit 61,81 % pays en développement de l'OIF n'ont pas reçu de financement du Fonds d'Adaptation.

Figure n°3 : Répartition du financement du AF dans les pays en développement de l'OIF



Source : Auteurs, à partir des données de l'OCDE

b. Fonds d'Investissement pour le Climat (CIF)

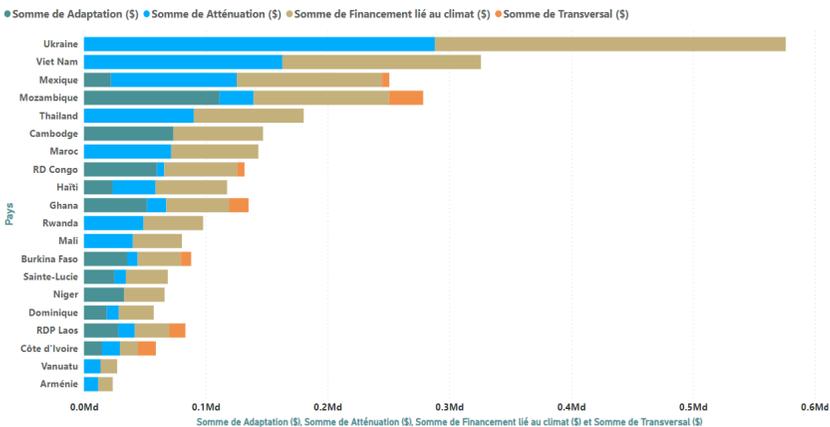
La figure n°4 présente la répartition des montants de financement octroyés par le CIF aux pays en développement membres de la francophonie. Les pays ayant reçu de financement se répartissent comme suit : six (06) pays d'Asie-Pacifique, neuf (09) pays d'Afrique, quatre (04) pays d'Amérique Latine et les Caraïbes, un (01) pays d'Europe orientale. Ainsi, le CIF a alloué des financements à vingt (20) pays sur les cinquante-cinq (55) pays en développement membres, associés et observateurs de la francophonie. Soit environ trente-cinq pour cent (35 %) des pays ont reçu des ressources du CIF pour des projets de lutte contre le changement climatique pour l'ensemble des domaines de résultats (adaptation, atténuation et domaine transversale). Ces vingt (20) pays ont obtenu un financement total lié au climat de 1,376 milliards de dollars. Le montant le plus important alloué par le Fonds d'Investissement Climatique fut pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, à destination de l'Ukraine d'un montant total d'environ 288 millions de dollars. Cela représente 21 % du financement total lié au climat octroyé par le CIF à destination des pays de la Francophonie.

On constate que le Fonds d'Investissement Climatique octroie des montants assez conséquents aux pays, y compris à ceux de l'OIF, pour les objectifs d'adaptation, d'atténuation et transversaux. Les autres pays à avoir reçu un financement climatique important de la part du CIF, sont le Vietnam pour l'atténuation ; le Mexique pour essentiellement l'atténuation d'une part et d'autre part l'adaptation ; le Mozambique pour essentiellement l'adaptation mais aussi pour l'atténuation et les objectifs transversaux et la Thaïlande pour l'atténuation. Ces quatre (04) pays ont eu respectivement 162,92 millions de dollars, 119,423 millions de dollars, 111,25 millions de dollars et 90,19 millions de dollars.

En outre, on constate que sur les 20 pays financés, 18 d'entre eux, soit 90 % ont reçu des financements pour l'atténuation. Douze (12) pays parmi les 20, soit 60 % ont reçu des financements pour l'adaptation aux impacts négatifs du changement climatique. Sept (07) pays sur les vingt (20) ont reçu des financements pour des domaines transversaux.

Ainsi le constat est tel que, le CIF a financé plus des projets de résilience climatique avec des montants conséquents vis-à-vis des projets d'atténuation. Traduisant la volonté du Fonds d'Investissement Climatique à investir dans des projets de long terme, visant à éradiquer de façon définitive les émissions de gaz à effet de serre mais aussi limiter les effets du changement climatique. Néanmoins, force est de constater que sur les cinquante-cinq (55) pays en développement, trente-cinq (35), soit 63 % n'ont pas reçu du financement climatique auprès du Fonds d'Investissement Climatique de transition n'ont pas accédé aux fonds du CIF.

Figure n°4 : Répartition du financement du CIF dans les pays en développement de l'OIF



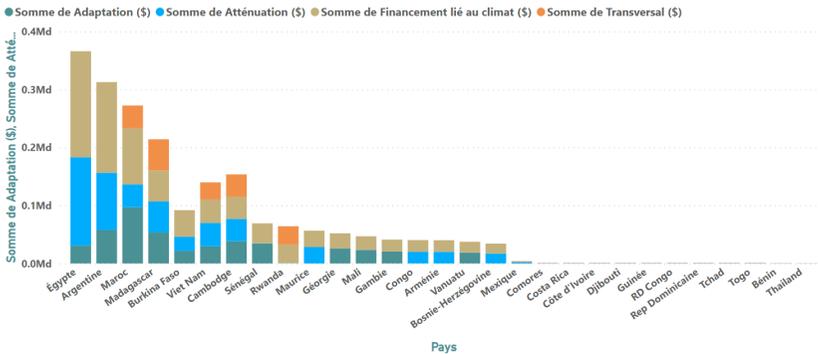
Source : Auteurs, à partir des données de l'OCDE

c. Le Fonds Vert pour le Climat (GCF)

La répartition des montants des financements octroyés par le GCF aux pays en développement membres de la francophonie s'illustre par la *figure n°4*. Le GCF a octroyé un financement climatique d'un montant total de 858,756 millions de dollars à destination de vingt-neuf (29) pays en développement sur les cinquante-cinq (55) pays membres de la francophonie. Soit 52,7 % des pays en développement de l'OIF ont reçu un financement pour des projets d'adaptation, d'atténuation et des projets transversaux. Le GCF a financé à cette date plus de pays en développement de la francophonie que ses homologues, le AF et le CIF ; pas étonnant, vu le statut du GCF en tant que le plus grand fonds multilatéral mondial pour la cause climatique.

Les pays récipiendaires du GCF se répartissent comme suit : six (06) pays d'Asie-Pacifique, dix-huit (18) pays d'Afrique, un (01) pays d'Europe orientale, quatre (04) pays d'Amérique Latine et les Caraïbes. Le constat est tel que le GCF a alloué la plus importante somme de financement à l'Égypte pour essentiellement l'atténuation des gaz à effets de serre, mais aussi pour l'adaptation aux impacts du changement climatique, à hauteur de 183 millions de dollars, soit 21 % du financement total alloué aux pays en développement membres de l'OIF.

Figure n°5 : Répartition du financement du GCF dans les pays en développement de l'OIF



Source : Auteurs, à partir des données de l'OCDE

Les pays à avoir reçu un financement assez conséquent auprès du GCF sont plus nombreux. Entre autres l'Argentine qui a reçu un financement à hauteur de 156,344 millions de dollars pour essentiellement l'adaptation mais aussi pour l'atténuation et des projets transversaux. Le Maroc a bénéficié d'un montant de 96,9 millions de dollars pour l'adaptation, l'atténuation et les sujets liés à la fois à

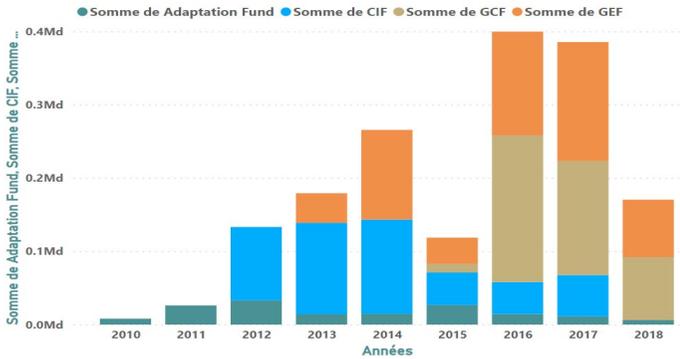
Les autres pays à avoir reçu un financement important sont la République Démocratique du Congo avec un montant de 48,665 millions de dollars pour l'adaptation, l'atténuation et le domaine transversal. Le Tchad a reçu un financement de 43,568 millions de dollars pour les mêmes raisons que le Congo. Suivi du Bénin et du Sénégal qui ont reçu respectivement un montant de 40,675 millions de dollars, 40,204 millions de dollars. Les financements étaient pour l'adaptation, l'atténuation et les thématiques transversales.

1.2. LE FINANCEMENT CLIMATIQUE DANS L'OIF EN FONCTION DES THÉMATIQUES : ADAPTATION ET ATTÉNUATION

Adaptation

L'analyse du financement climatique des institutions concernées selon les thématiques vise à identifier l'évolution des financements sur la période 2010 - 2018. Ainsi, le Fonds d'Adaptation (AF) a toujours financé les pays en développement membres de l'OIF pour leurs projets d'adaptation au changement climatique. Toutefois, les montants par le Fonds d'Adaptation restent très faibles par rapport aux autres Fonds. Le Fonds d'Investissement pour le Climat (CIF) a commencé le financement des projets d'adaptation des pays de l'OIF en 2012 ; néanmoins les financements octroyés ont connu une baisse durant la période 2015 à 2018 comparativement aux périodes précédentes. Après cette période, aucun financement du CIF n'a été constaté en ce qui concerne les projets d'adaptation. Quant au Fonds Vert Climat (GCF), le financement des projets d'adaptation a commencé à partir de 2015 (année d'opérationnalisation dudit fonds) avant de connaître une forte augmentation en 2016. Durant la période 2017-2018, le GCF a octroyé des montants assez importants mais ceux-ci restent tout de même inférieurs au pic de 2016. Les premiers financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF) ont commencé en 2013 avant de connaître une baisse en 2015, puis une augmentation entre 2015-2017.

Figure n°7 : Évolution du financement de l'adaptation par institution



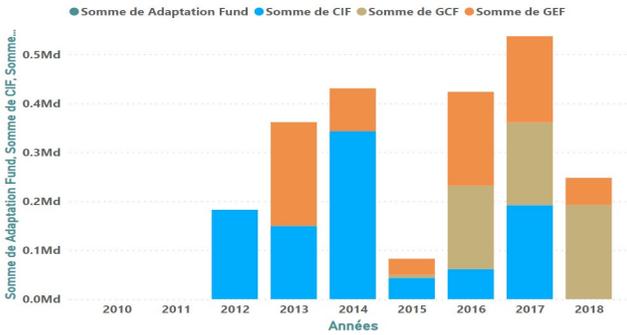
Source : Auteurs, à partir des données de l'OCDE

Atténuation

Pour l'atténuation, le AF n'a alloué aucune ressource aux pays de l'OIF car il a exclusivement pour vocation de financer les projets liés à l'adaptation. Le CIF quant à lui, a commencé à allouer des ressources pour des projets d'atténuation en 2012, il a octroyé d'importantes sommes aux pays de la francophonie pour des projets d'atténuation. Néanmoins à partir de 2014 et 2016, les fonds à destination de ces pays ont été inférieurs à leur niveau d'avant et pour enfin croître en 2017. En 2018, le CIF n'a pas alloué de financements aux pays de l'OIF pour des objectifs d'atténuation.

Le GCF a commencé le financement des projets d'atténuation des pays membres de la francophonie en 2015, depuis lors, il a augmenté progressivement le montant des ressources alloués à ces derniers. Quant au GEF, c'est en 2013 que le financement des projets d'atténuation à l'endroit des pays de l'OIF a réellement commencé. Durant l'année 2015, le niveau de financement a progressivement diminué avant de connaître une nouvelle augmentation en 2016. Toutefois, le financement du GEF pour les projets d'atténuation a connu une nouvelle baisse durant la période 2018.

Figure n°8 : Évolution du financement de l'atténuation par institution

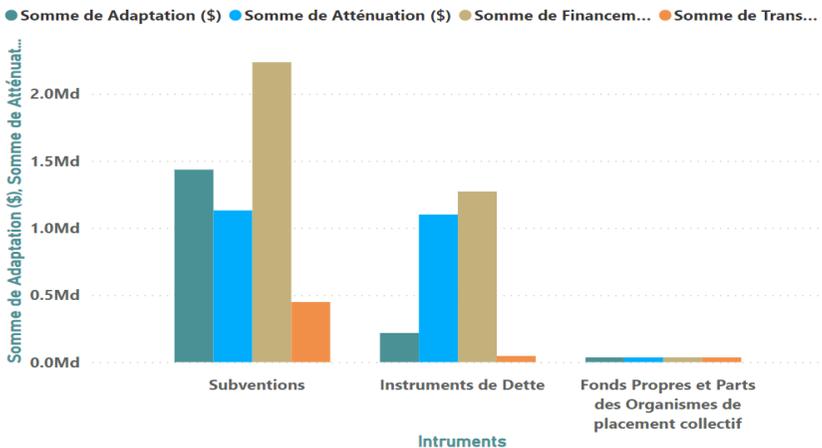


Source : Auteurs, à partir des données de l'OCDE

1.3. LE FINANCEMENT CLIMATIQUE DANS L'OIF EN FONCTION DES INSTRUMENTS

Les instruments utilisés dans le financement climatique sont nombreux, à savoir les instruments de dettes (prêts concessionnels et non concessionnels), les subventions, les prises de participations. La figure n°8 ci-dessous traduit la répartition des instruments du financement climatique utilisés par les quatre (4) institutions pour octroyer des fonds à l'endroit des pays en développement de la francophonie.

Figure n°9 : Les instruments utilisés dans le financement climatique



Source : Auteurs, à partir des données de l'OCDE

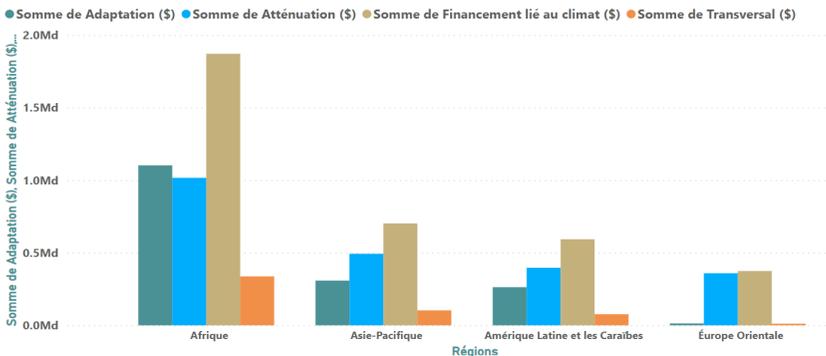
Le constat est tel que les instruments les plus utilisés par les institutions pour financer les projets des pays de l'OIF sont les subventions suivies des instruments de dettes et les prises de participation. Les pays de l'OIF ont contracté plus de dettes pour financer les projets d'atténuation que pour des projets d'adaptation ; en revanche ils ont reçu plus de dons pour leurs projets d'adaptation. Cela traduit une certaine adéquation des instruments aux objectifs déterminés compte tenu du fait que les projets d'atténuation ont un potentiel de génération de revenus et une capacité de retour sur investissement plus évident que les projets d'adaptation. Les projets à dimension transversale sont le plus souvent financés par les subventions. Enfin, outre les dettes et les dons ; les autres instruments de financement climatique tels que les prises de participation ne sont presque pas utilisés ou du moins en de très rares occurrences.

2. ANALYSE COMPARATIVE DU FINANCEMENT CLIMATIQUE : DIMENSION GÉOGRAPHIQUE

2.1. ANALYSE DU FINANCEMENT CLIMATIQUE SELON LES REGIONS

L'analyse globale des montants du financement climatique reçu par les pays membres de l'OIF montre que les pays de la région Afrique sont ceux qui reçoivent le plus de financement climatique avec un montant total de 1.87 milliards de dollars contre 702,59 millions de dollars pour la région Asie-Pacifique. Les régions Amérique Latine & les Caraïbes et l'Europe orientale constituent les régions les moins financées avec respectivement 593,48 millions de dollars et 374,43 millions de dollars (figure n°10).

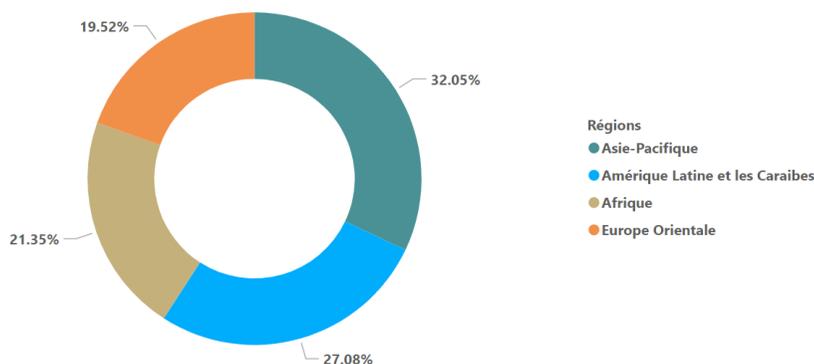
Figure n°10 : Répartition du financement climatique selon les différentes régions



Source : Auteurs, à partir des données de l'OCDE

Néanmoins, cette répartition est à analyser avec précaution puisqu'elle ne prend pas en compte la taille des régions et le nombre de pays. En effet, sur les 55 pays de l'OIF récipiendaire du financement climatique durant la période 2010 à 2018, plus de 58 % viennent de la région Afrique contre seulement 14,5 % pour la région Asie-Pacifique et la région Amérique Latine et les Caraïbes et 12,7 % pour l'Europe orientale. Toutefois, le continent africain a reçu moins de financement par rapport à sa taille (nombre de pays). En effet, seulement 21,35 % des financements ont été octroyé en moyenne aux pays de la Région Afrique contre 32,05 % en moyenne pour les pays de l'Asie-Pacifique, 27,08 % pour les pays de l'Amérique Latine et les Caraïbes et 19,52 % pour les pays de l'Europe orientale (figure n°11). Aux vues de ses statistiques, on conclut qu'il existe une grande disparité entre les pays du continent Africain et ceux des autres continents.

Figure n°11 : Financement moyen par pays selon les différentes régions en (%)



Source : Auteurs, à partir des données de l'OCDE

Le facteur linguistique constituerait ainsi un élément décisif dans l'explication de ces faits. En effet, les pays de l'OIF ayant le français comme langue officielle sont principalement situés sur le continent africain à l'exception d'Haïti qui fait partie de la région Amérique Latine et Caraïbes. Ces pays ayant le français comme langue officielle représentent plus de la moitié de l'ensemble des pays africains membres de l'OIF.

L'analyse du financement climatique par objectif de financement selon les différentes régions montrent que les actions d'atténuations sont celles qui ont reçu le plus gros volume de financement par rapport aux actions d'adaptation. La région Afrique est celle qui a reçu plus de financements liés à l'adaptation et à l'atténuation avec respectivement 1,102 milliard de dollars et 1,016 milliard de dollars contre respectivement 13,21 millions de dollars et 359,1 millions de dollars

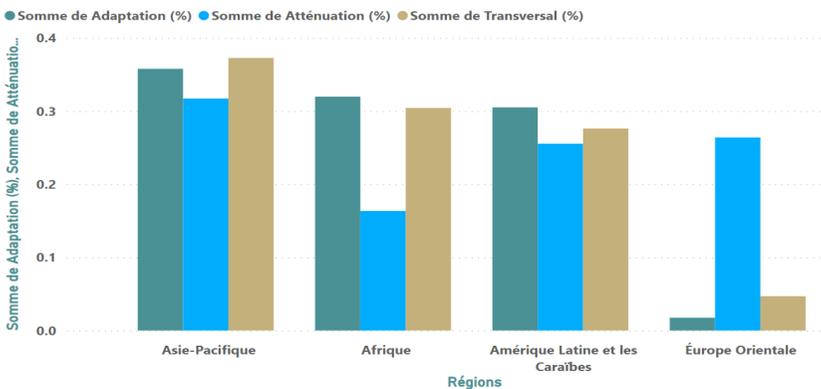
pour la région Europe orientale qui représente le plus faible volume de financement comparativement à la région Asie-Pacifique et Amérique Latine & les Caraïbes (figure n°10).

Cette situation semble d'autant plus normale que les pays de l'OIF situés sur le continent Africain sont plus vulnérables aux effets du changement climatique contrairement à ceux situés dans les autres régions. En plus, les pays africains de l'OIF sont plus importants en nombre que dans les autres régions.

2.2. RÉPARTITION DU FINANCEMENT CLIMATIQUE PAR OBJECTIF SELON LES DIFFÉRENTES RÉGIONS

L'analyse du financement moyen par pays et par région révèle une certaine disparité entre les différentes régions. En effet, en matière d'adaptation, la région Europe orientale ne reçoit que 1,75 % des financements liés à l'adaptation contre 35,77 % pour la région Asie-Pacifique (le plus important). Les deux autres régions (Afrique et Amérique Latine & les Caraïbes) ont presque reçu des parts presque similaires quant à l'adaptation soit 31,97 % et 30,51 % respectivement (figure n°12).

Figure n°12 : Financement moyen par pays et par région selon les objectifs (en %)



Source : Auteurs, à partir des données de l'OCDE

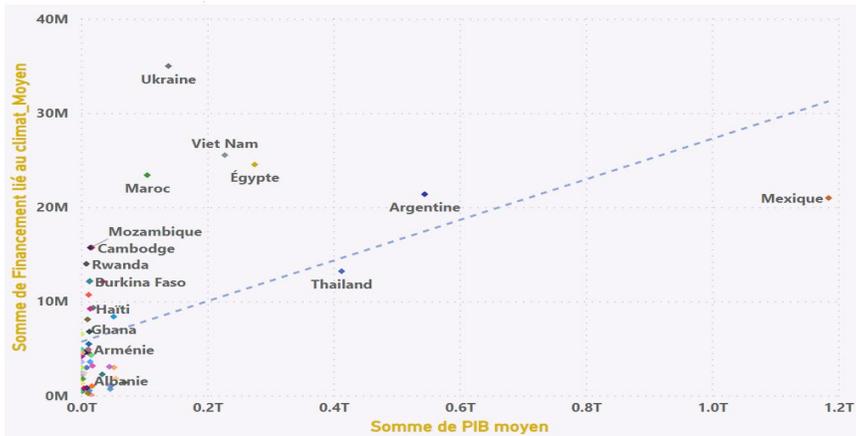
En termes d'atténuation, les pays de la région Afrique ont reçu en moyenne un niveau de financement moins important par rapport aux régions soit environ 16,35 % (le plus faible) contre 31,71 % pour la région Asie-Pacifique. Les régions Europe orientale et Amérique Latine & les Caraïbes se sont vues octroyer des parts presque identiques quant au financement lié à l'atténuation (26,4 % et 25,54 % respectivement).

3. ACCÈS AU FINANCEMENT ET SITUATION MACROÉCONOMIQUE

3.1. FINANCEMENT CLIMATIQUE MOYEN ET PRODUIT INTERIEUR BRUT MOYEN (PIB MOYEN)

L'analyse comparative du financement climatique moyen par rapport au niveau de PIB moyen sur la période 2010-2018 fait ressortir une tendance croissante et corrélée entre ces deux grandeurs. En effet, on constate que les pays ayant un niveau de PIB assez important font également partis de ceux qui ont reçu assez de financement climatique. À titre illustratif, les pays comme le Mexique, l'Argentine, l'Égypte, le Vietnam et l'Ukraine ayant un niveau de PIB important font également partis de ceux qui ont reçu plus de financement climatique. Inversement, les pays ayant un faible niveau de PIB se sont vu également octroyé des montants faibles relatifs au financement climatique. Ainsi, le PIB semble être un facteur important dans l'explication du financement climatique au sein des pays de l'OIF (figure n°13).

Figure n°13 : Financement climatique moyen et PIB moyen sur la période 2010-2018 (\$)



Source : Auteurs, à partir des données de l'OCDE et de la Banque mondiale

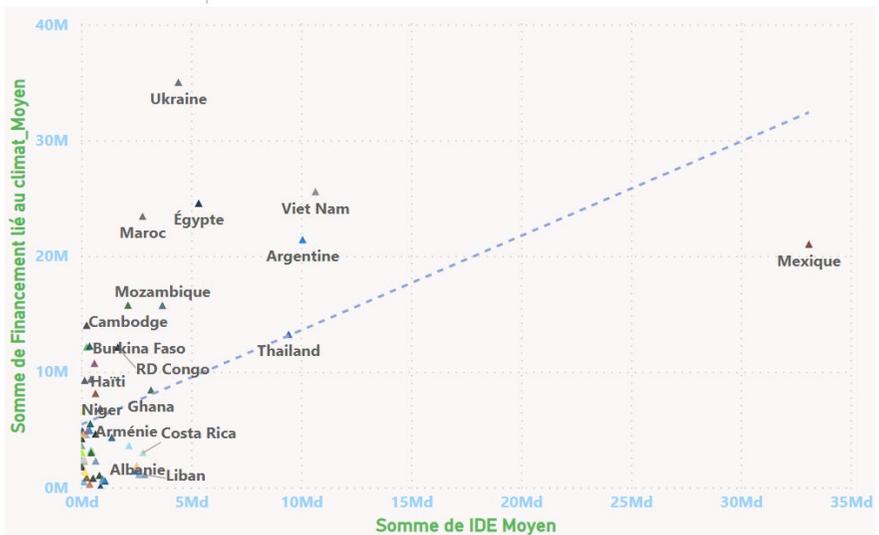
Ceux-ci pourraient s'expliquer par le fait que les pays ayant une économie avancée comparativement aux autres, sont dotés de secteurs économiques capables d'attirer des financements climatiques et ces secteurs font partie intégrante du système de production et de création de valeur ajoutée. En outre, ces économies avancées étant donné la taille de leur économie ont l'habitude de piloter des

projets à grande échelle. Ceci se confirme par les statistiques sur le financement par pays. En effet, les pays à faible niveau de PIB sont généralement financés pour des micro-projets alors que ceux des économies avancées se voient octroyé de financement pour les grands ou méga projets.

3.2. FINANCEMENT CLIMATIQUE ET INVESTISSEMENTS DIRECT ÉTRANGERS (IDE)

L'analyse du financement climatique et les investissements directs étrangers montre une tendance similaire à celle de la situation précédente. Ceci est d'autant plus normal car les IDE eux-mêmes participent à la formation du produit intérieur brut. Ainsi, le graphique révèle une tendance positive entre le financement climatique et le niveau des investissements directs étrangers. En effet, il semble que les IDE sont positivement corrélés au financement climatique au sein des pays de l'OIF. À titre d'illustration, les pays comme le Mexique, l'Argentine, le Vietnam, l'Égypte ou encore l'Ukraine qui sont les principaux pays récipiendaires des IDE au sein de l'OIF, sont ceux qui ont attiré plus de financement climatique comparativement aux autres pays (figure n°14). Les pays ayant reçu moins d'IDE se sont également vus octroyé moins de financement climatique (Arménie, Albanie, Niger etc.).

Figure n°14 : Financement climatique et Investissements Direct Étrangers (IDE)



Source : Auteurs, à partir des données de l'OCDE et de la Banque mondiale

La capacité d'un pays à attirer les IDE explique sa capacité à attirer également du financement climatique. Ceci pourrait donc s'expliquer par le fait que la structure des investissements directs étrangers semble être cohérente à la structure du financement climatique au sein de ses pays. De plus, les IDE sont généralement orientés vers les projets ou secteurs à haut rendement économique (production d'énergétique, services etc.) or les analyses précédentes ont révélé que le financement climatique s'est orienté plus vers les objectifs d'atténuation que d'adaptation. Ces objectifs d'atténuation constituent en effet un secteur à fort potentiel économique (secteur des énergies renouvelables) et donc attirent plus financement climatique.

En outre, l'accès au financement climatique est surtout déterminé par la capacité des pays à répondre aux exigences des différents fonds en matière de conformité aux dispositions préétablies. Les pays ayant un faible niveau d'IDE sont généralement caractérisé par une faible capacité technique, politique, institutionnelle et économique pour attirer du financement climatique tandis que ceux qui arrivent à attirer déjà des IDE bénéficient d'un environnement technique, politique, institutionnelle et économique favorable.

3.3. FINANCEMENT CLIMATIQUE ET ÉVOLUTION DU NIVEAU DE LA POPULATION

L'analyse graphique du financement climatique moyen et du niveau moyen de la population sur la période 2010-2018 révèle une corrélation positive entre les deux grandeurs. Les pays avec une population assez importante semble avoir reçu également des montants conséquents de financement climatique. Il s'agit entre autres de la République Démocratique du Congo, de la Thaïlande, du Mexique, de l'Égypte, du Vietnam, de l'Argentine et de l'Ukraine. Ces pays ont une population moyenne de plus 40 millions d'habitants et ont reçu un financement climatique moyen de plus 60 millions de dollars par an durant toute la période 2010-2018 (figure n° 15).

Toutefois, l'analyse du financement climatique annuel moyen par habitant selon les différents pays membres de l'OIF sur la période 2010-2018 montre une tendance différente (figure n°16). En effet, la Dominique est le pays de la francophonie qui a reçu le plus important niveau de financement rapporté à sa population et est estimé à 50 dollars par an comparativement au Gabon qui en a reçu le plus faible niveau (estimé à 0,02 dollar par an et par habitant). Les constats montrent qu'il existe une répartition non proportionnelle du financement climatique vis-à-vis du niveau de la population.

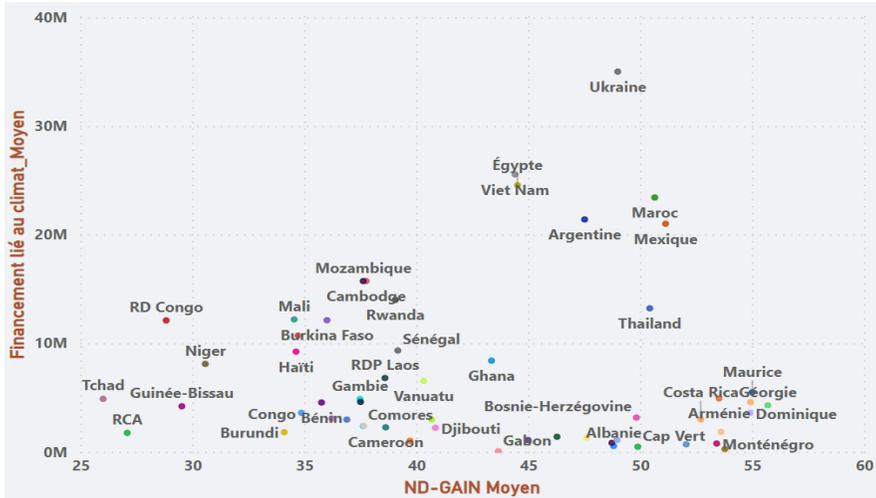
3.4. FINANCEMENT CLIMATIQUE ET VULNERABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Afin de mieux cerner les facteurs explicatifs du financement climatique au sein des pays de l'OIF, une analyse entre le niveau de financement climatique des pays et l'indice de vulnérabilité Notre Dame de GAIN a été utilisé. Cet indice permet d'analyser le risque climatique et les opportunités d'adaptation pour un pays donné. En d'autres termes, l'indice ND-GAIN définit la vulnérabilité comme la propension ou la prédisposition d'un pays d'être négativement affecté par les aléas climatiques. Il s'agit d'un indice composite construit grâce à 36 indicateurs repartis entre 6 secteurs qui sont : alimentation, eau, santé, écosystème, services, habitat et infrastructure. En outre, il tient compte du degré d'exposition, de sensibilité et de la capacité d'adaptation du pays en question. Ainsi, plus il est élevé, moins le pays est vulnérable face au changement climatique.

L'analyse graphique entre le financement climatique et l'indice ND-GAIN ne permet pas d'établir une relation entre ces deux facteurs (figure n°17). En clair, le financement climatique semble ne pas être corrélé à la vulnérabilité climatique. Certains pays comme le Mexique, le Maroc qui sont relativement moins vulnérables au changement climatique (indice ND-GAIN supérieur à 50), ont reçu des montants de financement climatique non négligeable. Contrairement aux pays comme le Tchad, la Guinée-Bissau, la République Centrafricaine, le Burundi, la Guinée qui sont très vulnérables au changement climatique (indice de ND-GAIN inférieur à 35) mais dont les montants des financements climatiques reçus restent modestes. Il existe un autre groupe de pays avec un indice de vulnérabilité relativement faible (compris entre 35 et 50) mais qui font partie de ceux qui ont attiré plus de fonds climat. Il s'agit de l'Égypte, du Vietnam, de l'Argentine, de la Mozambique ou du Cambodge.

Ainsi, le facteur de vulnérabilité devrait être un indice majeur dans l'explication du financement climatique comme le prétend les accords internationaux sur la finance climat (protocole de Kyoto, les engagements pris à Copenhague, accord de Paris...) relatifs à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). En effet selon ses accords, les pays les plus vulnérables devraient bénéficier d'une assistance financière pour les aider à faire face aux effets du changement climatique. Toutefois, les analyses révèlent une situation contraire. Les fonds climats ne ciblent pas les pays et les peuples qui en ont suffisamment besoin et qu'il existerait d'autres facteurs outre la vulnérabilité qui expliqueraient mieux les flux climatiques (capacités institutionnelles et diplomatiques, capacités techniques, considérations économiques etc.)

Figure n°17 : Financement climatique annuel moyen et Indice de vulnérabilité moyen (ND-GAIN) sur la période 2010-2018



Source : Auteurs, à partir des données de l'OCDE et Notre Dame University

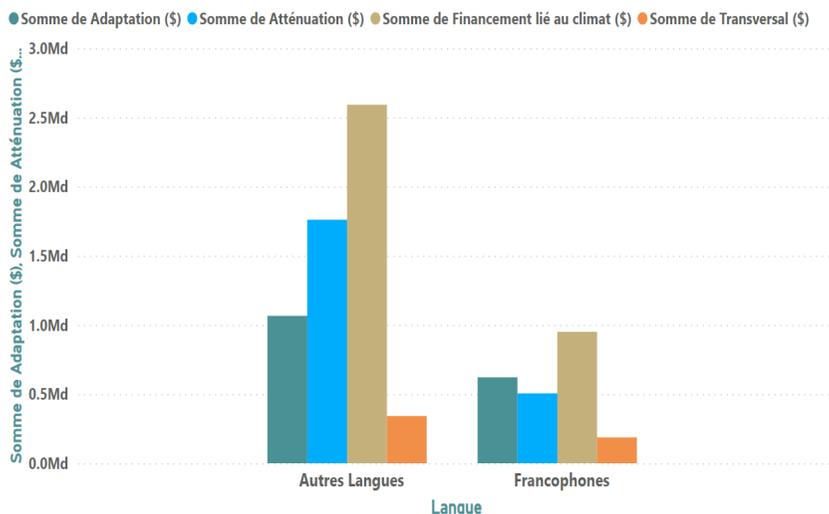
4. ANALYSE COMPARATIVE DU FINANCEMENT CLIMATIQUE : DIMENSION LINGUISTIQUE.

4.1. PAYS FRANCOPHONES VS LES NON FRANCOPHONES

Les analyses faites plus haut ont montré que les pays de l'OIF ont une faible capacité de mobilisation de fonds. Le but de cette partie est de faire une analyse sur la base linguistique des pays membres de la francophonie. Il s'agit de faire une comparaison des pays qui ont pour langue officielle le français et ceux qui n'utilisent pas le français comme langue de travail ; en fonction des montants de financement climatiques octroyés. La finalité est d'affirmer ou d'infirmer l'hypothèse selon laquelle, la langue constituerait une barrière de l'accès au financement climatique.

À la vue du graphique, force est de constater que les pays en développement membres de l'OIF ayant pour langue officielle le français ont accédé moins au financement climatique que les pays non francophones. Que ce soit pour l'adaptation ou l'atténuation, les pays francophones sont lésés par rapport aux pays non francophones. Ils ont reçu moins de financement aussi bien pour des projets d'atténuation que pour des projets d'adaptation.

Figure n°18 : Financement climatique dans les pays francophones et non francophones



Source : Auteurs, à partir des données de l'OCDE

Cependant les pays non francophones ont reçu plus de financements pour des projets d'atténuation vis-à-vis des projets d'adaptation. Les pays francophones ont reçu un financement climatique total de 950 millions de dollars, comparativement aux pays non francophones qui ont reçu un financement climatique total de 2.59 milliards de dollars (soit environ 2,7 fois que ceux des pays francophones). Ce qui suggère que la langue pourrait constituer un frein à l'accès au financement climatique des pays en développement membres de la francophonie, surtout pour ceux qui ont comme langue officielle le français (figure n°18).

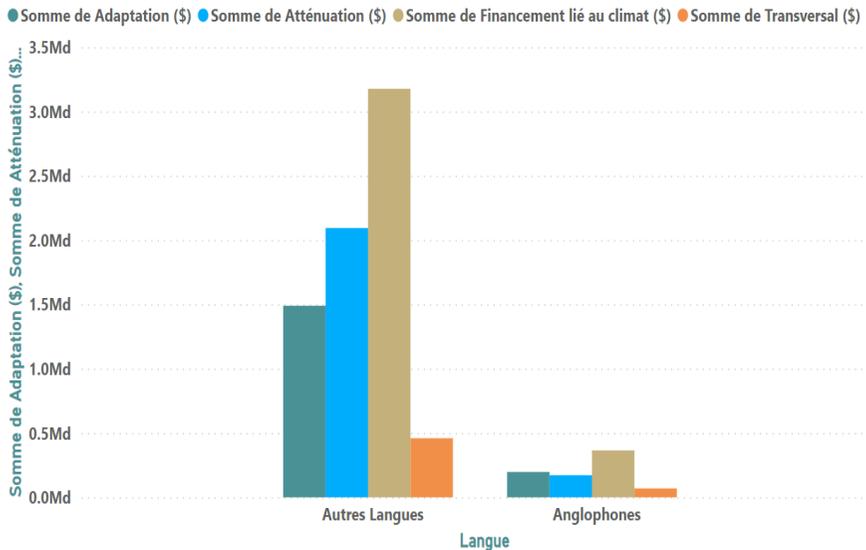
4.2. PAYS ANGLOPHONES VS LES NON ANGLOPHONES

L'analyse de la dimension linguistique des pays de l'OIF révèle que les pays ayant l'anglais comme langue officielle ne reçoivent pas autant de financement que les non anglophones. Cela pourrait être dû à plusieurs raisons. En effet, les pays ayant l'anglais comme langue officielle ne représentent que 15 % de tous les pays récipiendaires contre 85 % pour les non anglophones. En outre, parmi ce lot de pays non anglophones, il y a la présence des pays qui sont traditionnellement récipiendaires de financement climatique et de fait ont reçu des volumes assez importants. Il s'agit principalement du Vietnam qui représente à lui seul environ 11 % du financement climatique global des pays de l'OIF ; mais aussi de l'Égypte, l'Ukraine et le Maroc (tous ayant autre langue officielle que le français, figure n°19).

Ceci ressort un fait selon lequel la langue constitue certes un élément important à prendre en compte dans le financement climatique mais ne constitue pas le seul élément. En effet, les pays reconnus comme des récipiendaires traditionnels des fonds climats sont dotés de capacités institutionnelles très importantes et bénéficient à cet effet d'un environnement favorable aux financements et au développement des projets d'adaptation et d'atténuation.

Ces projets d'atténuation sont généralement conçus sur de longues périodes et requièrent ainsi une certaine expertise et une bonne capacité de gestion. De plus, les projets d'atténuation sont généralement portés par des pays ayant un fort potentiel d'investissement dans le secteur tel que les énergies renouvelables et qui justifie de fait le retour sur investissement. C'est pourquoi des actions précises doivent être conçues pour renforcer ainsi les capacités de ces pays à mieux répondre aux exigences des fonds climats. En outre, les analyses ont montré que le financement climatique est en majorité orienté vers l'atténuation que l'adaptation.

Figure n°19 : Financement climatique dans les pays anglophones et non anglophones



Source : Auteurs, à partir des données de l'OCDE

PERCEPTIONS ET OBSTACLES LIÉS À L'ACCÈS AU FINANCEMENT CLIMATIQUE DANS LES PAYS DE L'OIF

Reconnaissant les enjeux importants de la lutte contre le changement climatique et ces impacts négatifs, plusieurs sources et mécanismes de financement climatique ont été mises en place pour permettre aux pays en développement de bénéficier des fonds pour leur permettre d'atténuer leurs émissions en GES et limiter les risques et les menaces. Ainsi, ces fonds sont disponibles à l'intérieur et à l'extérieur des mécanismes de financement de la CCNUCC et de l'Accord de Paris.

Malgré la complexité et l'évolution continue de l'architecture du financement climatique mondial, des pays continuent d'y accéder via des canaux multilatéraux, des canaux bilatéraux, ainsi que par des fonds climatiques régionaux et nationaux. Cependant, force est de constater que, parmi les pays en développement de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), très peu ont bénéficié du financement climatique qui sont mis à leurs dispositions à travers les institutions de financement climatiques telles que le GCF, l'AF, le CIF, et le GEF. Ainsi, dans la perspective de déterminer les causes des difficultés d'accès au financement climatique des pays membre de l'OIF, une enquête de perception en ligne a été menée de septembre à octobre 2022 auprès des représentants des pays en développement membre de l'OIF.

L'objectif de cette enquête à travers les différentes questions qui ont été proposées, est d'identifier les obstacles d'accès aux financements climatiques des pays en développement membres de l'OIF et ayant pour langue officielle le français.

Cette section présente un résumé des résultats, de l'enquête qui a été conçue pour déterminer les difficultés d'accès au financement climatique des pays membres de l'OIF. Ainsi, elle complète l'analyse de l'état des lieux du financement climatique qui est décrite dans les sections précédentes.

1. RÉGLEMENTATION EN FAVEUR DE LA FINANCE CLIMAT ET COMPRÉHENSION APPROFONDIE DES DÉFIS D'ACCÈS AUX FINANCEMENT CLIMATIQUE

S'appuyant sur les réponses et les informations du questionnaire envoyé aux pays, il convient de préciser que la majorité de ces pays s'efforcent de mettre en place et/ou de mettre en œuvre une politique climatique cohérente avec des plans d'investissements climatiques viables et attractifs, et un cadre règlementaire et de gouvernance propice à la planification et au financement climatique, sans oublier la participation effective et active de tous les acteurs clés, à toutes les échelles du pays (locale, communautaire régionale et nationale).

Sur la question de la disponibilité ou de l'accessibilité des fonds climatiques dans les pays cibles de cette étude, les pays ont répondu dans l'affirmative. En effet, plusieurs ont indiqué qu'ils ont accès au financement climatique auprès des institutions telles que le GCF, l'AF, le CIF et le GEF. Cependant, les financements climatiques reçus ne couvrent pas les besoins de ces pays.

Selon les informations reçues des pays, la non-approbation des projets, le manque de ressource pour monter les projets bancables, le manque d'expertise pour accompagner et évaluer les projets/programmes et quelques fois les lenteurs administratives sont autant des facteurs qui ne permettent pas aux pays d'obtenir le financement nécessaire pour couvrir les besoins estimés au niveau national.

Bien que la majorité de ces pays disposent d'une AND ou d'un Point focal et/ou d'Entité accréditée, ils ont une perception limitée des opportunités d'investissements pour diriger le financement de l'action climatique vers les secteurs clés du développement. Pour les répondants, cette situation est liée à la langue de travail des institutions de financement climatique qui ne parlent que l'anglais ou ne produisent que des documents d'information en anglais.

Par ailleurs, les obstacles majeurs communs auxquels ces pays font face dans le cadre de la mobilisation du financement climatique restent d'ordre linguistique et aussi la capacité technique très limitée. Selon ces pays, la langue constitue un obstacle pour les pays tout au long du processus de mobilisation du financement climatique. De faite, la majorité des pays ayant participé à cette enquête en ligne ont souvent fait recours aux traducteurs agréés ou aux outils de traduction disponibles en ligne pour contourner les difficultés de rédaction des projets en anglais. Selon les représentants du Sénégal, cette manière de faire, biaise très souvent le sens, la portée et les enjeux du projet. Aussi, d'autres obstacles ont été

identifiés au niveau des pays. Il s'agit entre autres, de manque de moyens pour prendre en charge l'expertise technique disponible, la formation limitée des officiers, le long processus d'accès aux fonds et les critères d'exigences des différentes institutions, le manque d'informations ou données pour soutenir les propositions de projets finançables. En plus de ces obstacles, d'autres pays comme les Comores sont confrontés aux problèmes de perturbation persistantes de la connexion internet qui limitent ou freinent la recherche.

Du reste, le manque de compréhension des directives exigées par les institutions de financement climat, constitue une difficulté importante pour les pays, de la préparation à la soumission des projets. Et pour la majorité des pays, ces exigences concernent l'ensemble des fonds accessibles pour le pays.

Selon les représentants des pays ayant participé à l'enquête, la formation des acteurs impliqués dans la préparation et la rédaction des projets ainsi que la capacité renouvelée des pays à fournir de l'expertise technique pour la mobilisation des ressources financières sont importantes pour résoudre les problèmes qu'engendrent les difficultés liées à la langue.

2. OBSTACLES INSTITUTIONNELS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Au niveau institutionnel, la majorité des répondants, soulignent la faible connaissance des procédures d'accès aux financements climatiques par certains acteurs clés de ces institutions. Toutefois, l'amélioration du cadre politique et réglementaire pour la finance inclusive ont permis à certains pays de disposer des institutions nationales solides capables de respecter les normes fiduciaires rigoureuses nécessaires à l'accès au fond climat.

Sur la disponibilité des données pouvant servir à soutenir les propositions de projets bancables, les participants répondent dans l'affirmative. Cependant, une base de données actualisée par rapport aux différents projets/programmes liés aux financements climatiques du pays font défaut. Or, une meilleure actualisation des données climatiques permet une meilleure compréhension des flux de financement du climat, fournit des informations sur les activités financées et en cours dans les pays ainsi que la détermination et la mise en œuvre d'un nouvel objectif sur le financement climatique.

Sur la question de savoir si les pays disposent des capacités à inclure le genre de manière transversale dans les projets afin de correspondre aux prérequis des partenaires potentiels, les participants ont répondu dans l'affirmative. Aussi, il

existe une collaboration entre ces pays et les différentes institutions de financement climatique, qui se traduit par un appui technique au pays pour un meilleur accès au finance climat.

3. PRÉPARATION DE PROJET / PROGRAMME ET LACUNE AU NIVEAU DES ENTITÉS ACCRÉDITÉES POUR L'ACCÈS AU FINANCE CLIMAT AU NIVEAU PAYS

Cette partie présente les difficultés existantes au niveau des entités accréditées dans la mobilisation du financement climatique pour les pays, et la collaboration entre ces entités et les différents acteurs impliqués dans le développement de projet pour l'action climatique.

En effet, selon les répondants, des difficultés dans la collaboration entre l'AND et les autres Entités du pays (entité accréditée, secteur privé ; société civile ; les collectivités ; etc.) existent et limitent parfois l'accès des projets soumis par le pays. Selon les répondants, des difficultés communes à ces pays et qui empêchent une franche collaboration sont d'ordre financières. Cependant, des difficultés spécifiques aux pays ont été soulevées. Le Tchad à travers, sont représentant à l'enquête souligne des difficultés liées au manque de communication entre les différents acteurs alors que des pays comme les Comores et l'Ile Maurice font cas du manque de capacité à formuler des projets au bénéfice de la société civile, de la collectivité et le fait que le secteur privé est essentiellement marchand et donc un secteur secondaire embryonnaire. De plus, il existe une politique divergente du secteur public et privé qui affecte la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans l'action climatique.

Dans les pays tels que le Tchad, les Comores et le Togo, les répondants soulignent le manque d'engagement des acteurs économiques et d'autres acteurs non étatiques à participer à la mobilisation du financement pour l'action climatique. En effet, les défis auxquels font face ces acteurs sont nombreux. Il s'agit entre autres des barrières de la langue, des procédures d'accès extrêmement lourdes et complexes et de manque de capacité et d'expertise.

L'élaboration des notes conceptuelles et de propositions de financements qui cadrent avec les normes des institutions spécifiques reste un grand défi pour la plupart de ces pays. Aussi, certains pays soulignent l'absence d'un cadre de formation et de renforcement de capacité pour la formulation des projets bancables. Par ailleurs, tous les pays ont déclaré avoir enregistré le rejet de

certaines projets qui ont été soumis durant ces (5) cinq dernières années avec un taux de rejet allant jusqu'à 76 % des projets soumis.

Selon les participants les principales causes de rejet de ces projets concernent l'absence de clarté dans les propositions de projets, le manque de capacité technique et l'absence d'une analyse de rentabilité tant pour les promoteurs que pour les investisseurs.

Au-delà de la possibilité de rejet des projets, les pays sont souvent aussi confrontés aux difficultés liées au décaissement pour le lancement des projets. En effet, les répondants font cas d'un certain nombre de facteurs tels la mauvaise planification, l'absence de personnel formé pour l'implémentation des projets et les procédures bureaucratiques au niveau des pays. En revanche d'autres pays précisent qu'ils font face le plus souvent à la lenteur administrative de certaines institutions de financement climatique, et les exigences de perfection des propositions de projets.

Pour la majorité des répondants, un renforcement de capacité de toutes les parties prenantes, un appui à la formulation des projets (y compris appui institutionnel des points focaux), une consultation approfondie et la mise en place d'une base de données solide sont essentielles pour aider les pays dans la préparation des projets / programmes pour accéder pleinement au financement climatique.

CONCLUSION

Depuis, plusieurs années, la recherche de sources internationales de financement climatique pour le développement et la lutte contre le changement climatique reste un enjeu fondamental pour les pays en développement du monde entier. Les pays de la Francophonie aussi, grâce aux différents accords signés et / ou ratifiés, expriment leurs engagements dans la lutte contre le changement climatique à travers des politiques et stratégies mis en place et / ou en œuvre pour montrer aussi la voie en matière d'innovations financières afin de répondre à leurs besoins de développement et de lutte contre les effets néfastes du changement climatique.

Par ailleurs, plusieurs mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques sont mis en place, pour aider les pays en développement à mobiliser des ressources financières nécessaires pour couvrir les besoins. Cependant, une meilleure action pour mobiliser les ressources

financières nécessaires pour financer des actions dans l'atténuation et l'adaptation aux effets des changements climatiques dans certains pays membre de l'OIF pose des problèmes. Alors que le financement climatique a de nombreuses sources différentes, et de nombreux canaux de mobilisation de fonds, les pays de l'OIF éprouvent des difficultés pour accéder pleinement aux fonds mis à leur disposition.

C'est dans ce contexte que l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) a lancé une étude sur la proposition d'États des lieux de l'accès des pays membres de l'OIF à la Finance Climat. A travers cette étude, il est question de comprendre dans quelle mesure la barrière linguistique influence les opportunités d'accéder au financement climatique via les voies d'accès (directes et internationales). Et dans un second temps évaluer la capacité des pays membres de la Francophonie à satisfaire aux critères et processus de préparation pour accéder au financement climatique international, y compris les obstacles techniques à la capacité de développer des projets qui répondent aux exigences de diverses sources de financement, en particulier pour les modalités d'accès direct. Ainsi, cette étude est portée sur deux analyses. La première analyse quantitative, porte sur des données de financement climatique provenant des bases de données de l'OCDE. Il s'agit des données de financement du développement lié au climat au niveau des activités sur la période de 2010 à 2018. La deuxième analyse est portée sur une enquête de perception en ligne auprès des représentants des pays sur les causes des difficultés d'accès et recommandations en vue d'améliorer l'accès.

L'analyse par institution montre que dans l'ensemble les pays de l'OIF, très peu ont bénéficié du financement climatique quel que soit l'institution. Au niveau de l'AF, jusqu'à 34 pays sur 55 (soit 61,8 %) identifiés parmi les pays en développement membres de l'OIF n'ont pas reçu de financement du Fonds d'Adaptation. Il s'agit du même constat au niveau du Fonds d'Investissement Climatique. L'accès au financement climatique auprès du CIF est meilleur, comparé à l'accès des pays auprès du Fonds d'Adaptation et du GCF. Le CIF a octroyé un volume important de fonds aux pays concernant en majorité les projets d'atténuation au changement climatique. Cependant, la majorité des pays de l'OIF ont plus de facilité à bénéficier du financement climatique auprès du GEF. Ainsi, la quasi-totalité des pays de l'OIF ont reçu un financement auprès du GEF pour des raisons d'adaptation, d'atténuation et des sujets transversaux au changement climatique.

L'analyse comparative du financement climatique selon la dimension linguistique comparant les pays francophones aux pays non francophones a montré que les pays francophones ont reçu un financement climatique d'un total de 950 millions de dollars sur la période de 2010 à 2018, comparativement aux pays non

francophones qui ont reçu un financement climatique total de 2,59 milliards de dollars (soit au moins 2,7 fois que ceux des francophones). Ce qui prouve que la langue constitue un frein, une grosse barrière à l'accès au financement climatique des pays en développement membres de la Francophonie, surtout pour ceux qui ont comme langue officielle le français. Ce constat a été également soulevé par les pays qui déclarent que la langue constitue un problème majeur pour les acteurs qui interviennent dans la formulation des projets jusqu'à la soumission. Toutefois, la langue ne constitue pas le seul facteur explicatif du financement. Le niveau de développement d'un pays mesuré par le PIB et la capacité à attirer des investissements directs étrangers mesuré par les IDE constituent de faites des éléments explicatifs des flux climatiques.

Cependant, en vue de faciliter l'accès au financement climatique et atteindre les objectifs globaux (Accord de Paris et des ODD), il est clair qu'une mobilisation accrue des ressources est nécessaire. Les pays donateurs et les institutions multilatérales de développement doivent suffisamment améliorer leurs efforts afin de permettre aux pays en développement de mieux lutter contre le changement climatique mais aussi de bâtir une transition énergétique juste et réussie. En outre, les donateurs doivent priorisés les instruments de subventions plutôt que les prêts qui ne font qu'alourdir la dette des pays en développements.

Vu le rôle important que joue les langues dans la préparation des dossiers à candidatures pour les fonds climatiques, il est important pour l'IFDD de développer un programme d'assistance aux pays surtout ceux ayant le français comme langue officielle (il peut s'agir de la création d'un site web en français sur les différentes opportunités de financement climatique, renforcement des capacités des acteurs nationaux et du privé en charge des questions de finance climat,). Quant aux états, ils doivent d'avantage amplifier leur collaboration avec le secteur privé pour plus d'implication de ce dernier au processus de financement des actions climatiques.

ANNEXE

Liste des pays membres, associés et observateurs de l'OIF récipiendaires du financement climatique sur la période 2010-2018

| Membres | | | |
|--------------------|--------------------|---------------------------|----------------------|
| Albanie | Djibouti | Madagascar | Sainte-Lucie |
| Arménie | Dominique | Mali | Sao Tomé-et-Principe |
| Bénin | Égypte | Maroc | Sénégal |
| Burkina Faso | Gabon | Maurice | Seychelles |
| Burundi | Guinée | Mauritanie | Tchad |
| Cambodge | Guinée Équatoriale | Moldavie | Togo |
| Cameroun | Guinée-Bissau | Niger | Tunisie |
| Comores | Haïti | République Centrafricaine | Vanuatu |
| Congo | Liban | RD Congo | Viet Nam |
| Côte d'Ivoire | Macédoine du Nord | Rwanda | |
| Associés | | | |
| Ghana | Serbie | | |
| Observateurs | | | |
| Argentine | Gambie | Monténégro | Thaïlande |
| Bosnie-Herzégovine | Géorgie | Mozambique | Ukraine |
| Cap Vert | RDP Laos | Rep Dominicaine | Uruguay |
| Costa Rica | Mexique | | |

RÉFÉRENCES

- ADB. 2022. African Development Bank African Economic Outlook. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Economic_Outlook_2018_-_EN.pdf
- Buchner, Barbara et al. 2021. "Global Landscape of Climate Finance 2021." (December): 44. <https://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2021/10/Full-report-Global-Landscape-of-Climate-Finance-2021.pdf>.
- Carty, T, J Kowalzig, and B Zagema. 2020. "Climate Finance Shadow Report 2020 Global Cooperation on Climate Change." <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/bp-climate-finance-shadow-report-2020-201020-en.pdf>.
- CDP. 2020. "Cdp Africa Report Benchmarking Progress Towards Climate Safe Cities, States, and Regions." (March).
- OECD. 2015. "Climate Finance in 2013-14 and the USD 100 Billion Goal." World Economic Forum. https://agenda.weforum.org/2015/12/what-are-the-chances-of-success-in-paris?utm_content=buffera9e92&utm_medium=social&utm_source=twitter.com&utm_campaign=buffer%5Cnpapers3://publication/uuid/BCADA984-C3B5-4BEA-8932-4E84A772E0EF%5Cn <http://www.oecd.org/env/>
- Trotsenburg, Axel Van. 2018. "La lutte contre le changement climatique dans les pays les plus pauvres". Banque Mondiale Blogs.
- United Nations. 2020. "Delivering on the \$100 Billion Climate Finance Commitment and Transforming Climate Finance - CLIMATE FINANCE INDEPENDENT EXPERTS REPORT SUMMARY." https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/climate_finance_report.pdf
- United Nations. 2011. "Climate Finance: Putting the Puzzle Together". December 2011, No. 4 Vol. XLVIII, 7 Billion People, 1 United Nations, Hand in Hands. United Nations Chronicle.

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



ifdd

INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

www.ifdd.francophonie.org
www.francophonie.org